

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20220629-D-2022-87-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

ValParisis
AGGLO

PCAET

*Plan Climat Air
Energie Territorial*

Val Parisis : Entre Seine et Forêt, un territoire d'avenir



Programme d'actions

Mai 2022

VAL PARISIS

Communauté d'Agglomérations de Val Parisis

ValParisis
AGGLO

Table des matières

I.	Préambule	3
II.	Synthèse du diagnostic et des enjeux	5
A.	Présentation du territoire et Diagnostic.....	5
B.	Les objectifs à long terme.....	9
C.	Le coût de l'inaction	12
III.	Méthodologie de construction du plan d'actions du PCAET	13
A.	Un périmètre et un contenu encadrée par la loi.....	13
B.	Une construction en cohérence avec la stratégie du territoire	14
C.	Une démarche coconstruite avec les partenaires du territoire et les dynamiques existantes.....	15
IV.	Le plan d'actions.....	22
A.	Axe 1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé	24
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	24
2.	Fiches Actions	26
B.	Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés	38
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	38
2.	Fiches Actions	40
C.	Axe 3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable	44
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	44
2.	Fiches Actions	46
D.	Axe 4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité	54
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	54
2.	Fiches Actions	56
	Axe 5 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	64
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	64
2.	Fiches Actions	66
E.	Axe 6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement	70
1.	Cadrage stratégique et cohérence des actions	70
2.	Fiches Actions	72



I. Préambule

Pourquoi un PCAET ?

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager nos territoires dans la transition énergétique. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Val Parisis à travers sa stratégie et son programme d'action constitue une réponse locale à ces enjeux.

Le PCAET remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial (PCET) en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air, en France. Il est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Son objectif d'un point de vue réglementaire est de faire respecter les dispositions législatives définies dans la loi NOTRe et la loi de Transition Énergétique, à savoir :

- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- Limiter la part des énergies fossiles dans le mix énergétique,
- Développer le recours aux énergies renouvelables,
- Intégrer une stratégie pour lutter contre la pollution de l'air,
- Adapter le territoire aux conséquences du changement climatiques,
- Favoriser un développement économique pérenne et un modèle social équitable.

Pour ce faire il fixe, à travers ses axes stratégiques et ses actions opérationnelles, la politique Climat-Air-Energie que souhaite poursuivre le territoire pour les six prochaines années. Un bilan à mi-parcours de l'avancement de ce plan doit également être réalisé.

Quels objectifs pour le climat ?

La France s'est engagée en 2015 de manière ambitieuse pour le climat à travers la loi relative à la transition énergétique. Celle-ci détermine des objectifs très précis :


- Réduction des émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminution de 20% de la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 ;
- Part des énergies renouvelables portée à 32 % dans le mix énergétique en 2030.

Définis sur le plan national, ces objectifs doivent ensuite être déclinés aux différents échelons de l'organisation territoriale : dans les régions, les départements et l'ensemble des collectivités territoriales.

C'est dans ce contexte que se positionne le PCAET de Val Parisis. Respectant le cadre législatif national, il est également en adéquation avec les objectifs régionaux inscrits dans le Schéma Régional Climat-Air Energie (SRCAE) de la région Ile-de-France (en dessous néanmoins de certaines ambitions en matière de qualité de l'air à l'horizon 2050).

Un projet transversal issu d'un travail de concertation

Par ailleurs, le Plan Air Climat Climat de Val Parisis a été travaillé en cohésion avec les autres politiques sectorielles développées par le territoire dont en particulier le troisième « Projet de Territoire » pour lequel une partie de la concertation stratégique a été menée de façon commune.



Ce choix affirmé de transversalité entre les différents domaines d'intervention de Val Parisis répond à la volonté de présenter la politique climat-air-énergie comme l'un des leviers essentiels de la transition économique, écologique et sociale du territoire.

L'élaboration du Plan Climat a été l'occasion de développer durant l'année 2019 un dispositif de concertation large et multi-niveaux avec les habitants et « forces vives » du territoire. Divers ateliers thématiques, mutualisés avec la démarche d'élaboration du « Projet de Territoire », ont été organisés. Cette approche a permis d'adresser les problématiques propres aux différents domaines de compétence de l'agglomération (développement économique, organisation des mobilités, transition écologique, ...) de manière cohérente et harmonisée entre les deux documents.

II. Synthèse du diagnostic et des enjeux

A. Présentation du territoire et Diagnostic

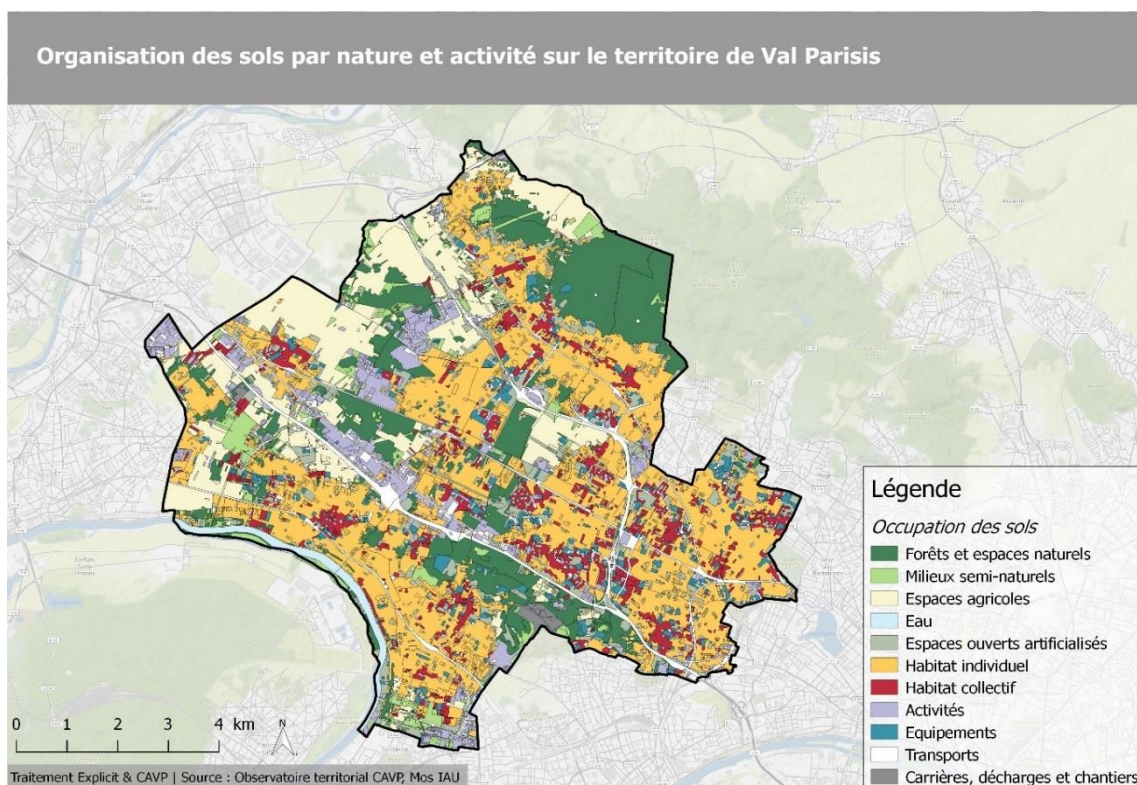


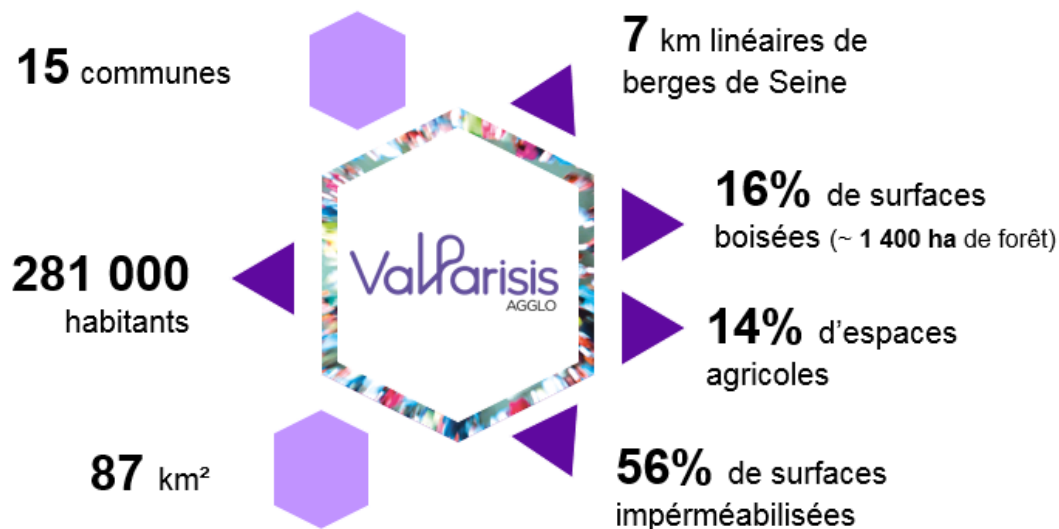
FIGURE 1 : CARTE DU TERRITOIRE DE VAL PARISIS (SOURCE : OBSERVATOIRE TERRITORIAL CAVP, MOS IAU)

La CAVP est née en 2016 de la fusion des communautés d'agglomération du Parisis et de Val-et-Forêt. Cette communauté du Grand Paris regroupe 15 communes, près de 281 000 habitants répartis sur 87 km² ce qui en fait la huitième communauté d'agglomération de France en termes de population. Le territoire est vaste et les paysages sont variés, alternant entre aires urbanisées et espaces naturels remarquables entre Seine et Forêt : butte du Parisis, future forêt du Grand Paris, méandre de la Seine, forêt de Montmorency.

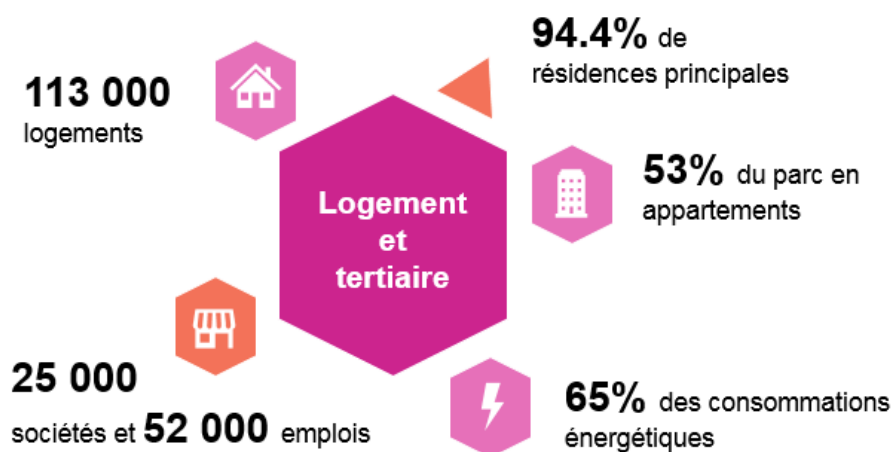
Forte d'une population croissante (taux proche de 1% annuellement) et d'une activité économique dynamique ouverte sur la métropole parisienne, la CAVP a pour ambition d'améliorer le quotidien des habitants à travers l'adoption d'orientations stratégiques, au sein de son projet de territoire, et du présent programme d'action, dans le cadre de son PCAET, afin de conforter ses engagements en matière d'enjeux air-climat-énergie.

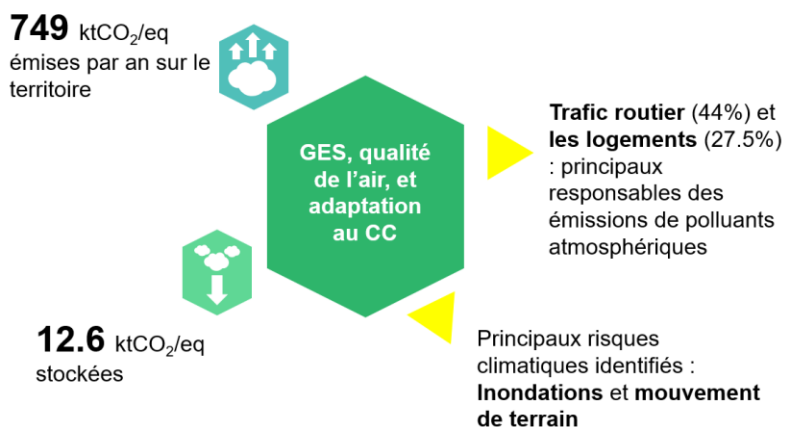
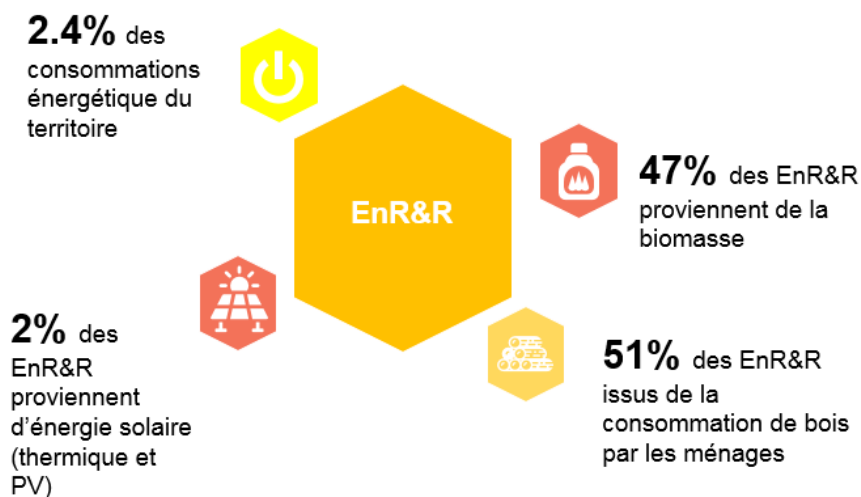
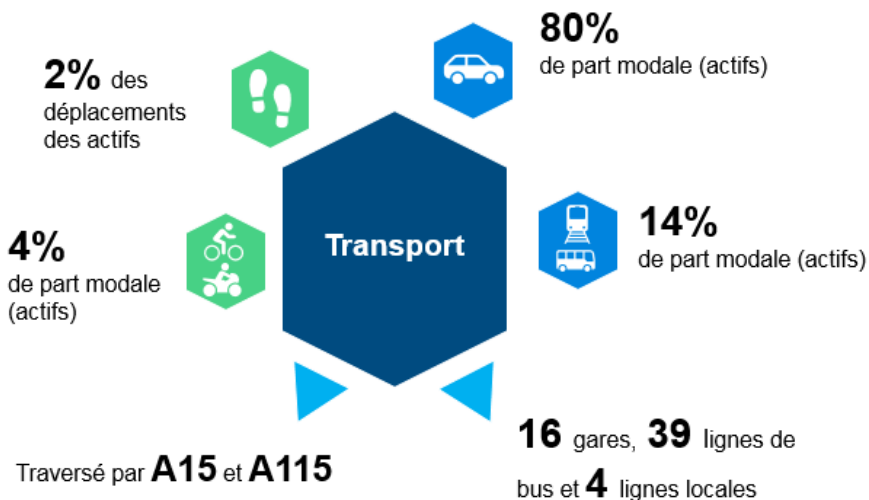
Les chiffres clés air climat énergie de la CAVP

A l'échelle de l'agglomération



Par grandes thématiques :





Synthèses graphiques

Les graphiques suivants synthétisent les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre équivalent CO2 par secteur sur le territoire en 2015.

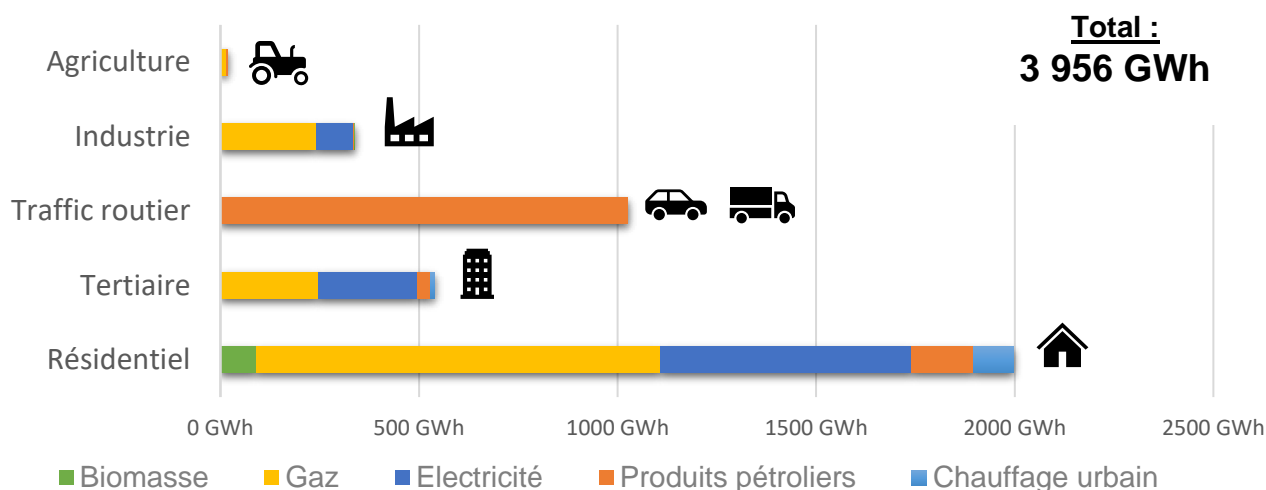


FIGURE 2 : CONSOMMATION D'ENERGIE PAR SECTEUR

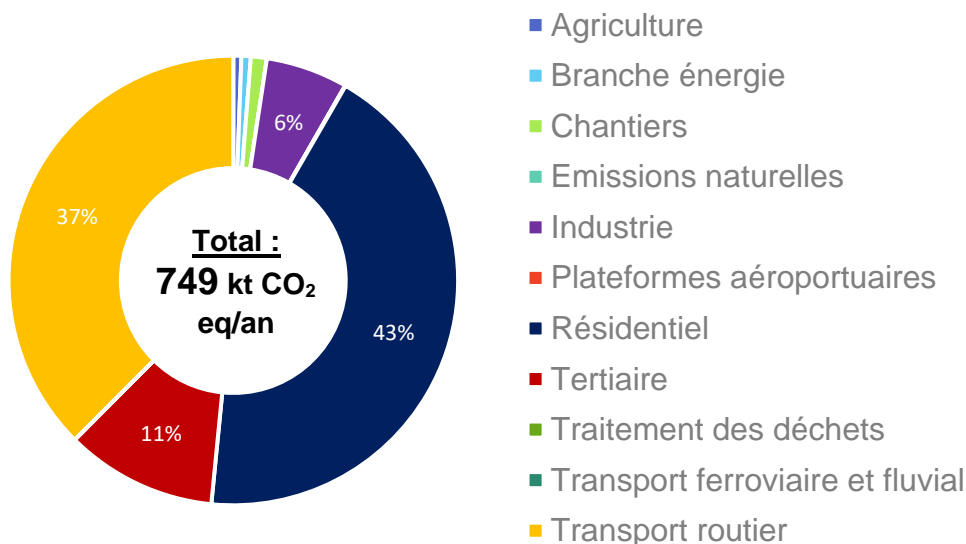


FIGURE 3 : EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EQUIVALENT CO2 PAR SECTEUR

B. Les objectifs à long terme

La stratégie, coconstruite avec les partenaires du territoire vise un niveau d'ambition prenant en compte les caractéristiques territoriales. Il s'agit ainsi de réduire à l'horizon 2050 de 47 % les consommations énergétiques du territoire, un passage des ENR de 7 à 38% et une baisse des énergies fossiles de 68 à 23%. Les ambitions présentées sont en accord avec les objectifs de la Région IDF (SRCAE)

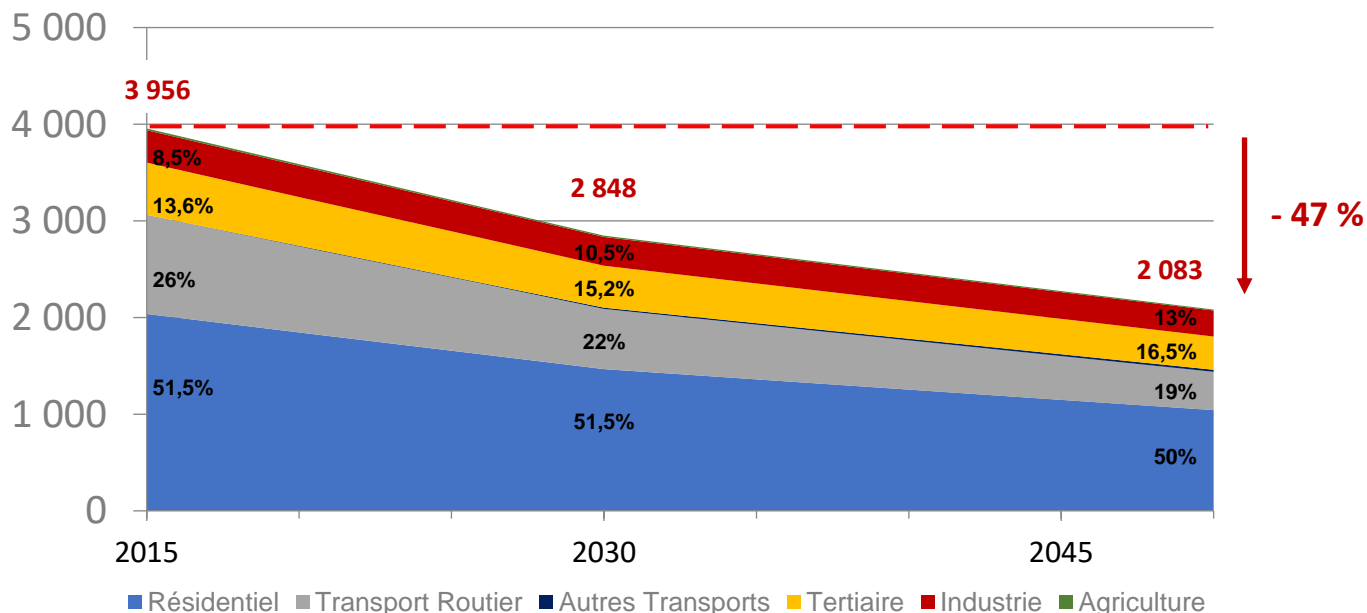


FIGURE 4 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR (GWH/AN)

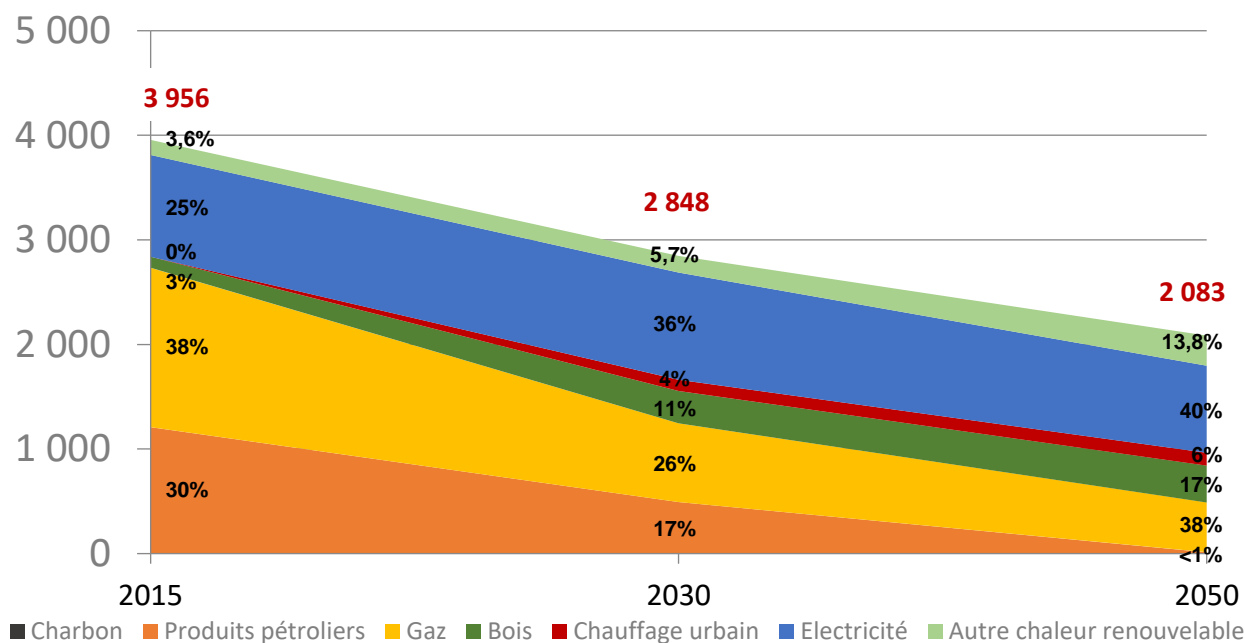


FIGURE 5 – SOURCE DES ÉNERGIES CONSOMMÉES (GWH/AN)

Au niveau des Gaz à effet de serre, il s'agira de tendre vers une réduction de 77% d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2015 (passage de 749 à 175 kt)

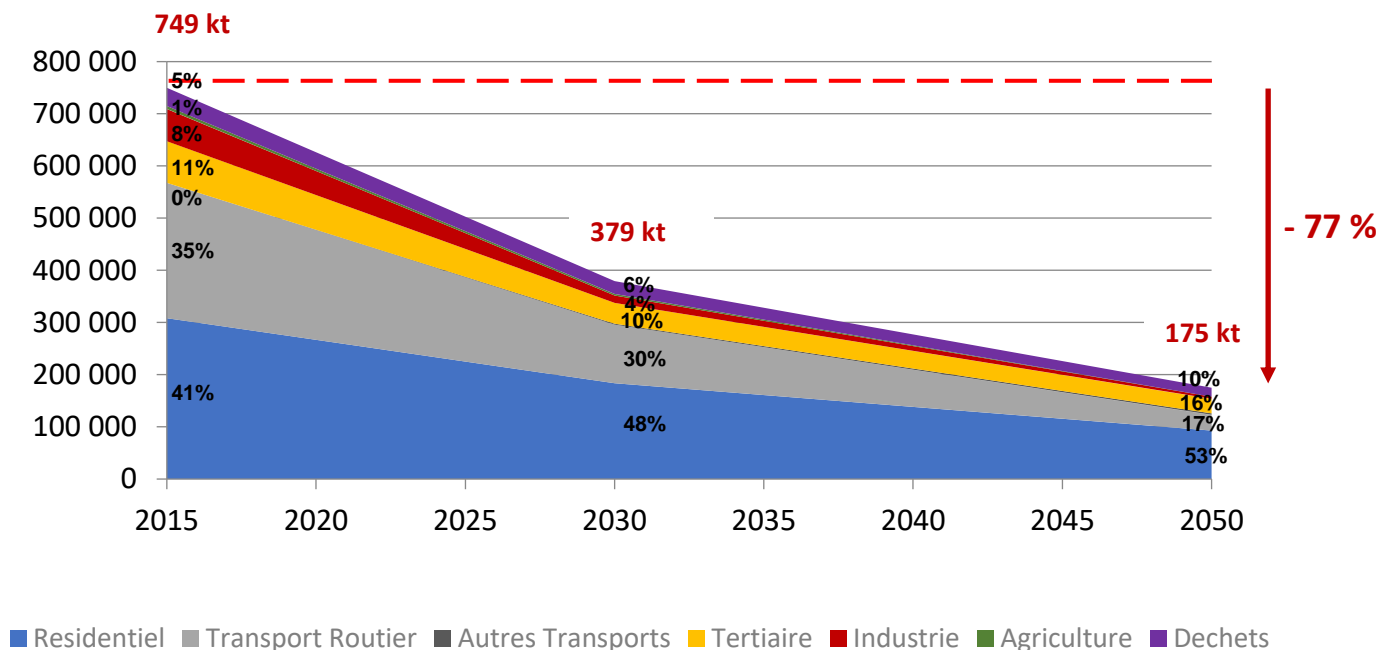


FIGURE 6 - REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (TONNES D'EQUIVALENT CO₂)

Les concentrations de polluants atmosphériques dépendent à la fois de la pollution importée (pollution de fond) et de polluants émis sur le territoire. Si les polluants émis ne constituent pas l'unique levier d'action pour améliorer la qualité de l'air, ils restent un levier d'action efficace à disposition de la Communauté d'Agglomération.

Les actions de réduction des consommations énergétiques et de gaz à effet de serre possèdent pour la plupart des co-bénéfices sur la qualité de l'air, à l'exception de la promotion du chauffage au bois qui peut, dans certains cas émettre des particules. Il conviendra donc de déployer une attention particulière à ce sujet.

Concernant la qualité de l'air on notera que les objectifs de Val Parisis à l'horizon 2030 sont dans la continuité de l'ambition régionale mais que la vision à long terme – horizon 2050 - sont en dessous des indicateurs souhaités pour l'Île de France pour certains paramètres (PM10, PM2.5 et COVNM).

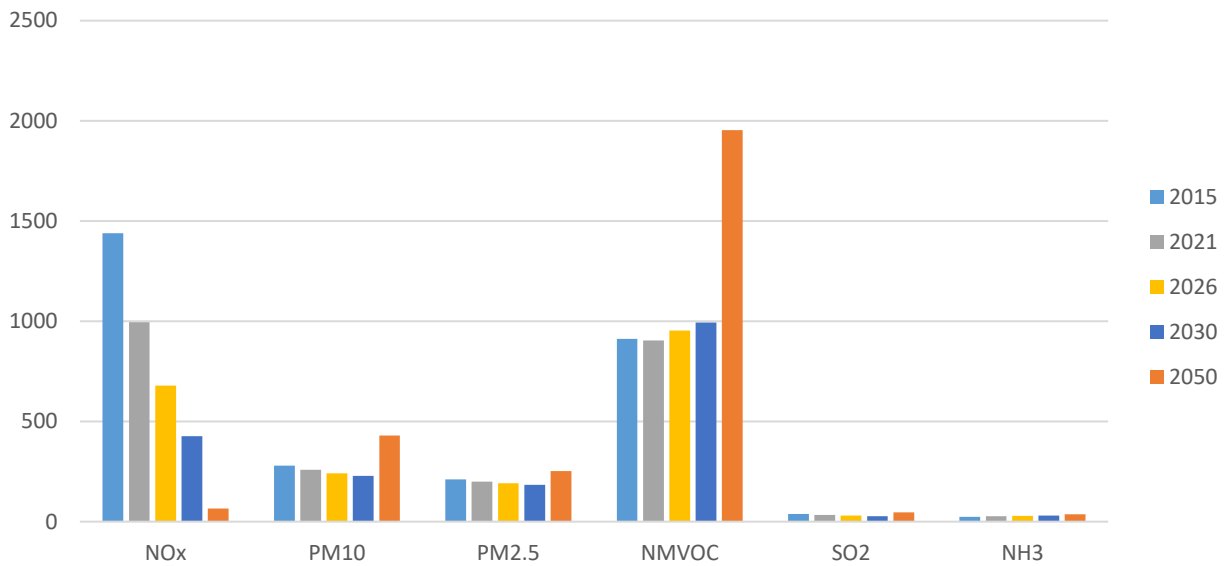


FIGURE 7 – EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ANNUELLES (TONNES)

NOx : Oxydes d'azote – **PM10 et PM 2,5** : Micro-particules en suspension – **NH3** : Ammoniac (élevage, agriculture) - **SO2** : dioxyde de soufre – **NMVOC** : Composant organiques volatils (combustion, solvants, ...)



C. Le coût de l'inaction

L'évaluation économique du coût de l'inaction en termes de politiques climat air et énergie est difficile à évaluer à l'échelle d'un territoire.

Au niveau du climat et de l'énergie, le coût de l'inaction sera majoritairement lié à l'évolution de la facture énergétique du territoire et des impacts liés aux conséquences du changement climatique. Toutefois ces impacts, à la fois économiques et non économiques, dépendent du niveau de réchauffement mondial donc in fine du niveau d'action au niveau mondial.

Il est tout de même possible de donner quelques éléments de réflexion chiffrés. Ces éléments issus d'estimations au niveau mondial ou national, possèdent intrinsèquement un niveau d'incertitude élevé. En les appliquant à l'échelle de Val Parisis (en prenant l'hypothèse que les caractéristiques de Val Parisis sont dans la moyenne mondiale), un niveau d'incertitude supplémentaire est ajouté. Il est donc nécessaire de les interpréter avec précaution.

Au niveau de l'inaction climatique, le rapport Stern publié en 2006 et mentionné dans le guide ADEME « PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre », estime qu'au niveau mondial, le coût de l'action nécessaire est d'1% du PIB mondial. Le coût de l'inaction est quant à lui estimé entre 5% et 14% pour les impacts économiques et jusqu'à 20% si on intègre une estimation monétaire des impacts non économiques.

Rapporté au nombre d'habitants de Val Parisis (281 000) et le PIB annuel Français par habitant (38 476€ en 2017), on obtient les estimations indicatives suivantes :

- **Coût de l'action** : 158 millions d'euros (tout acteurs confondus : Union européenne, Etat, Région, acteurs économiques, acteurs associatifs, et tout type d'actions : recherche, gouvernance, implémentation...)
- **Coût de l'inaction** :
 - Hypothèse basse à 5% du PIB : 791 millions d'euros
 - Hypothèse forte à 20% du PIB : 3,16 milliards d'euros

Le coût socio-économique de la pollution atmosphérique est estimé quant à lui entre 68 et 97 milliards d'euros par an en France. Son coût non sanitaire est estimé à 4,3 milliards d'euros par an. En rapportant ces estimations au nombre d'habitants, cela induit un coût socio-économique compris entre 298 et 418 millions d'euros par an à l'échelle de la communauté d'agglomération de Val Parisis.



III. Méthodologie de construction du plan d'actions du PCAET

A. Un périmètre et un contenu encadrée par la loi

La démarche de construction du plan d'action est encadrée par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et son décret d'application. 2 points principaux encadrent la démarche :

La loi et le décret d'application définissent tout d'abord le **périmètre du plan d'action** « *Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie* » Les thématiques précisées dans le décret sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- La production et consommation des énergies renouvelables ;
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- L'adaptation au changement climatique.

Le plan d'actions doit en outre **contenir des éléments précis** : « *[Le plan d'actions] précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées* ». Le programme d'actions doit donc contenir :

- Un descriptif (fiche action ou feuille de route) ;
- Les personnes désignées comme pilotes de ces actions ;
- Les moyens à mettre en œuvre ;
- Les conditions de mise en œuvre techniques et financières ;
- Les partenariats souhaités ;
- Les résultats attendus ;
- Les indicateurs ;
- Etc.

B. Une construction en cohérence avec la stratégie du territoire

Le Diagnostic a permis en premier lieu de définir les potentialités du territoire et les spécificités de chaque secteur, de chaque commune.

Ensuite, la phase de Stratégie a décliné les objectifs nationaux en fonction des caractéristiques du territoire en vue de définir une vision à long terme du territoire, au regard des enjeux Climat, Air et Energie. Cette vision s'est déclinée en axes stratégiques afin d'articuler les principaux leviers d'actions du territoire dans une approche cohérente. Le Plan d'Action a ainsi pour ambition d'orienter le développement du territoire vers le scénario intermédiaire retenu en mettant en œuvre un portefeuille d'actions opérationnelles par axe stratégique.

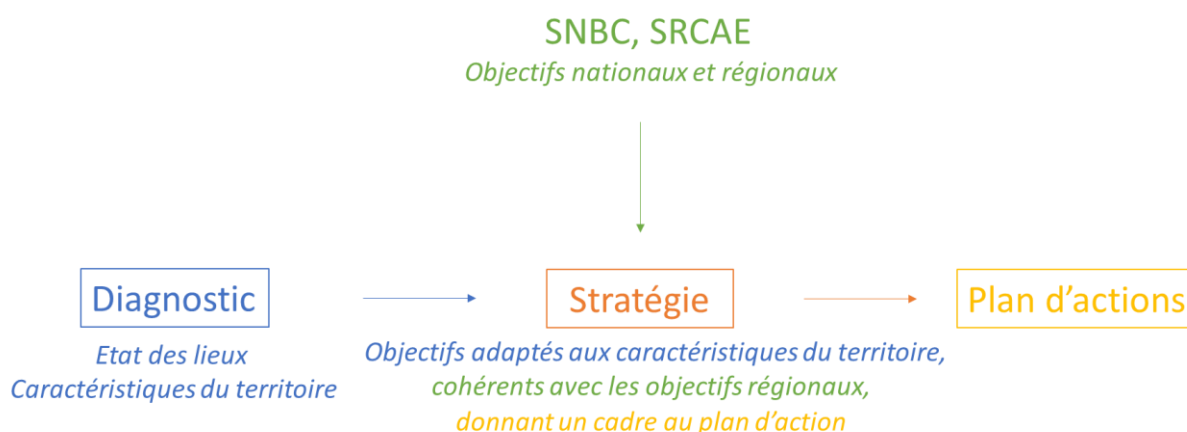
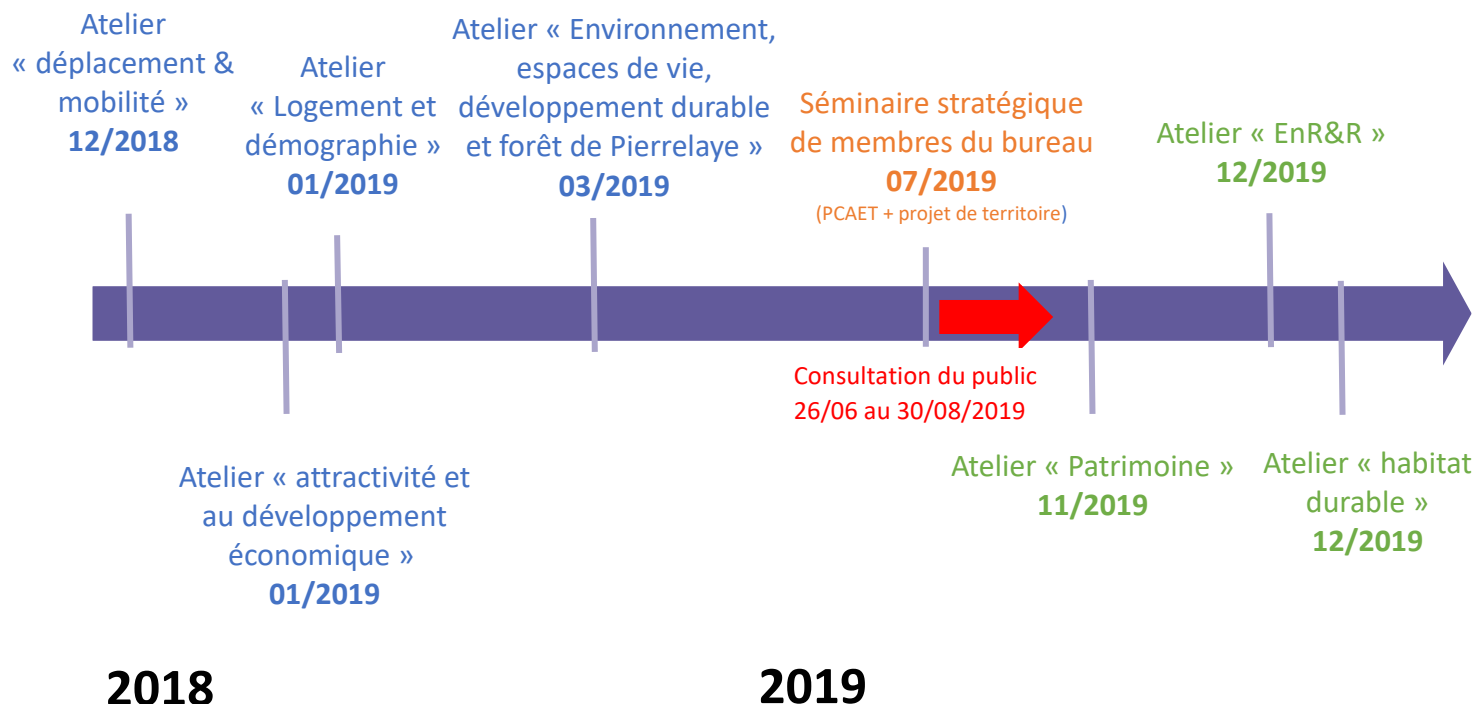


FIGURE 8 : ARTICULATION DES ENJEUX METHODOLOGIQUE DE LA DEMARCHE PCAET

Les axes stratégiques retenus par la communauté d'agglomération de Val Parisis sont, en cohérence avec le projet de territoire :

- **Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé (Axe 1)**
- **Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés (Axe 2)**
- **Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable (Axe 3)**
- **Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité (Axe 4)**
- **Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments (Axe 5)**
- **Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement (Axe 6)**

C. Une démarche coconstruite avec les partenaires du territoire et les dynamiques existantes



Ateliers stratégiques (en concertation avec le projet de territoire)
Séminaire (en concertation avec le projet de territoire)
Ateliers de définition d'actions Air Energie Climat
Consultation du public

Le plan d'action doit également prendre en compte les acteurs du territoire et les actions déjà engagées afin d'inscrire la dynamique du plan d'actions dans un ancrage territorial et rendre le plan d'actions le plus opérationnel possible. Les éléments issus des nombreuses concertations territoriales et ateliers de co-construction avec les différentes parties prenantes comme les directions métier de la CA, les partenaires ont été intégrés au fur et à mesure dans le PCAET et son plan d'actions.

Les ateliers réalisés en phase « stratégie » se sont tenus de façon conjointe avec la concertation du projet de territoire. Ces ateliers répartis en grandes thématiques (voir schéma ci-dessus en bleu) ont été articulés autour de grandes questions de fond :

Mobilité

Question n°1 : Quels leviers à activer pour favoriser le développement des mobilités douces et des motorisations propres ?

Question n°2 : Comment et autour de quels objectifs optimiser le maillage interne du territoire ?

Question n°3 : Dans un contexte institutionnel incertain, comment garantir le niveau et la qualité de service de la connexion avec Paris et l'espace métropolitain ?



Attractivité économique

Question n°1 : Quels équilibres et articulations à rechercher entre les fonctions économiques et résidentielles pour Val Parisis ?

Question n°2 : Dans l'hypothèse où l'objectif de développer les fonctions économiques et productives du territoire est partagé par tous, est-il opportun de positionner Val Parisis sur une ou plusieurs filière(s) spécifique(s) ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Question n°3 : Comment renforcer l'attractivité du territoire afin d'attirer et de pérenniser les entreprises et les emplois sur Val Parisis dans un environnement concurrentiel ?

Environnement

Question n°1 : Aménagement de l'espace urbain et opérations d'aménagement, réseaux et infrastructures... Au regard de ses compétences actuelles et de leur évolution possible dans le futur, dans quelle mesure et de quelle(s) façon(s) l'Agglomération peut-elle promouvoir un modèle d'aménagement durable conciliant croissance urbaine et démographique avec préservation, voire amélioration, du cadre de vie sur le territoire ?

Question n°2 : Trames vertes et bleues, berges de Seine, bois et massifs, future forêt de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt... Comment capitaliser sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire afin de consolider l'identité de Val Parisis et de la rendre plus visible et attractive à l'échelle régionale ?

Question n°3 : Prévention des inondations, promotion des mobilités douces et des motorisations propres, lutte contre les pollutions visuelles, sonores et atmosphériques... Comment réduire, par des outils d'aménagement, de planification et d'évaluation adéquats, l'exposition du territoire communautaire aux nuisances auxquelles il est confronté tout en concourant à son adaptation au changement climatique ?

Logement

Question n°1 : Comment prendre en compte les évolutions socio-démographiques à l'oeuvre sur le territoire communautaire afin d'anticiper, de maîtriser et éventuellement d'atténuer les tensions sur les parcs immobiliers privés et sociaux ?

Question n°2 : Comment garantir un parc de logements de qualité alliant performances énergétiques, niveau de confort élevé et prise en compte de la diversité des publics dans les dynamiques de peuplement ?

Question n°3 : A quel rôle peut prétendre la Communauté d'agglomération compte tenu de la distribution des compétences au sein du bloc local et des limites de l'action publique locale face à des mouvements de fond très puissants ?

Ces questions de fond ont permis :

- D'initier une dynamique de concertation autour du projet de PCAET et d'amorcer le débat autour de certaines hypothèses alimentant le travail de scénarisation
- D'identifier les axes structurants du PCAET

Dans un second temps, une nouvelle étape de concertation s'est traduite avec la tenue de 3 ateliers beaucoup plus opérationnels. Ces ateliers ont permis d'identifier des pistes d'actions alimentant le projet de PCAET. Les pistes d'actions ont fait l'objet d'une hiérarchisation. Enfin, les pistes ayant été identifiées comme prioritaires ont fait l'objet d'une première rédaction sous format fiche synthétique (voir image ci-dessous)

Ces ateliers de concertation ont été complétés de nombreux échanges avec les services de la CAVP afin d'aboutir à des fiches détaillées.

Titre : Réaliser un schéma directeur des énergies

OBJECTIF : Réaliser un SDE sur tout le territoire pour mesurer l'intégration/le développement des EnR et leurs nouvelles utilisations, et pour prioriser le recours à une énergie sur une zone donnée -> développement

CONTEXTE : Il existe actuellement 3 réseaux de chaleur sur le territoire (dont un à plus de 50% d'EnR), et un objectif de verdissement des réseaux de gaz. Cependant, aucun schéma n'a encore été réalisé, et le développement des énergies n'est donc pas optimisé. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur des énergies : énergies fossiles (gaz, électricité, chaleur) + EnR + schéma mobilité/déplacements (avec IRVE, GNV et bioGNV, vélo...) + schéma biomasse et méthanisation

MODE OPERATOIRE :

1. Récupérer les tracés/cartographies des réseaux gaz/élec/RC sur Via Séva (via GRDF, Enedis & syndicats (attention à un éventuel problème de transmission des données communes -> CA))
2. Cartographie foncier disponible (stations, méthanisation)
3. Cartographie du potentiel solaire (cf cadastre régional), potentiel géothermique, et potentiel d'injection dans les réseaux
4. Cartographie des schémas cyclables, IRVE installés, bornes GNV

CO-BENEFICES

INDICATEURS

POINTS D'ATTENTION

Schéma directeur à intégrer dans les PLU pour être plus efficace

PORTEURS/REFERENTS :

CA

PARTENAIRES : GRDF, Enedis, Syndicats mixtes réseaux de chaleur, Syndicats (SIGEIF, SIPPERC, TRI-ACTION, AZUR, EMERAUDE), CD95, DDT95, Région IDF

CIBLES :

CA
Toutes les communes

COÛT :

Investissement

Fonctionnement

Entre les temps dédiés à la stratégie et au programme d'actions, une consultation publique s'est tenue du 26 juin au 30 août 2019. Un échantillon de 589 personnes a répondu à l'enquête. :

- Une majorité de femmes (66%)
- Une majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures (47%) et employés (19%)
- Une majorité de niveau d'études égal ou supérieur à Bac+2 (91%)
- 2/3 des répondants sont issus de foyers avec enfants
- La plupart travaillant en dehors de l'Agglo

Le taux de réponse de la population variable d'une commune à l'autre

- 'Sur-représentation' : Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine
- 'Sous-représentation' : Franconville, Montigny-les-Cormeilles

Concernant la prise de conscience des problématiques climatique, environnementale et sanitaire :

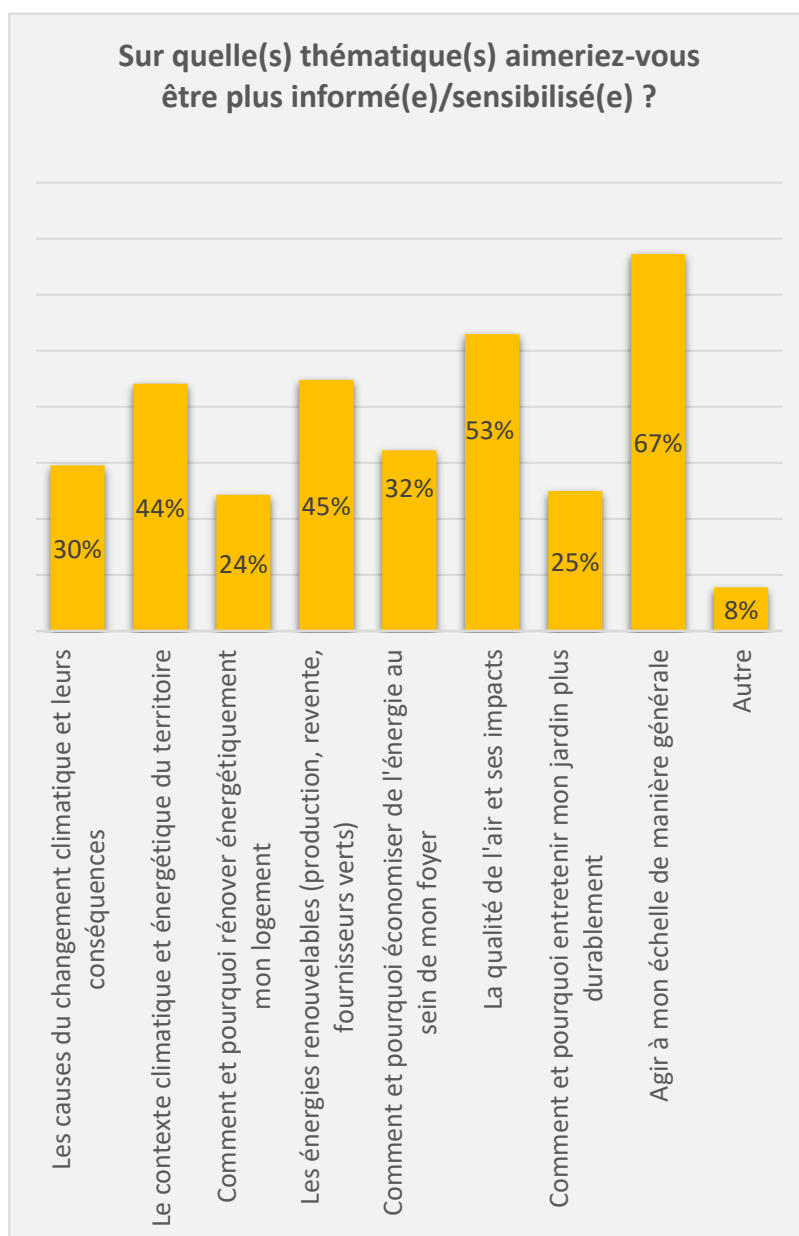
- 95% des personnes interrogées disent avoir conscience des problématiques liées au changement climatique
- 88% des gens se disent inquiets des conséquences sur l'environnement et la santé des personnes

Les personnes interrogées s'informent principalement via les réseaux sociaux, la radio et la télévision et presse. Celles-ci souhaiteraient être plus informées sur :

- La qualité de l'air (santé)
- Ce qui peut être fait à l'échelle individuelle

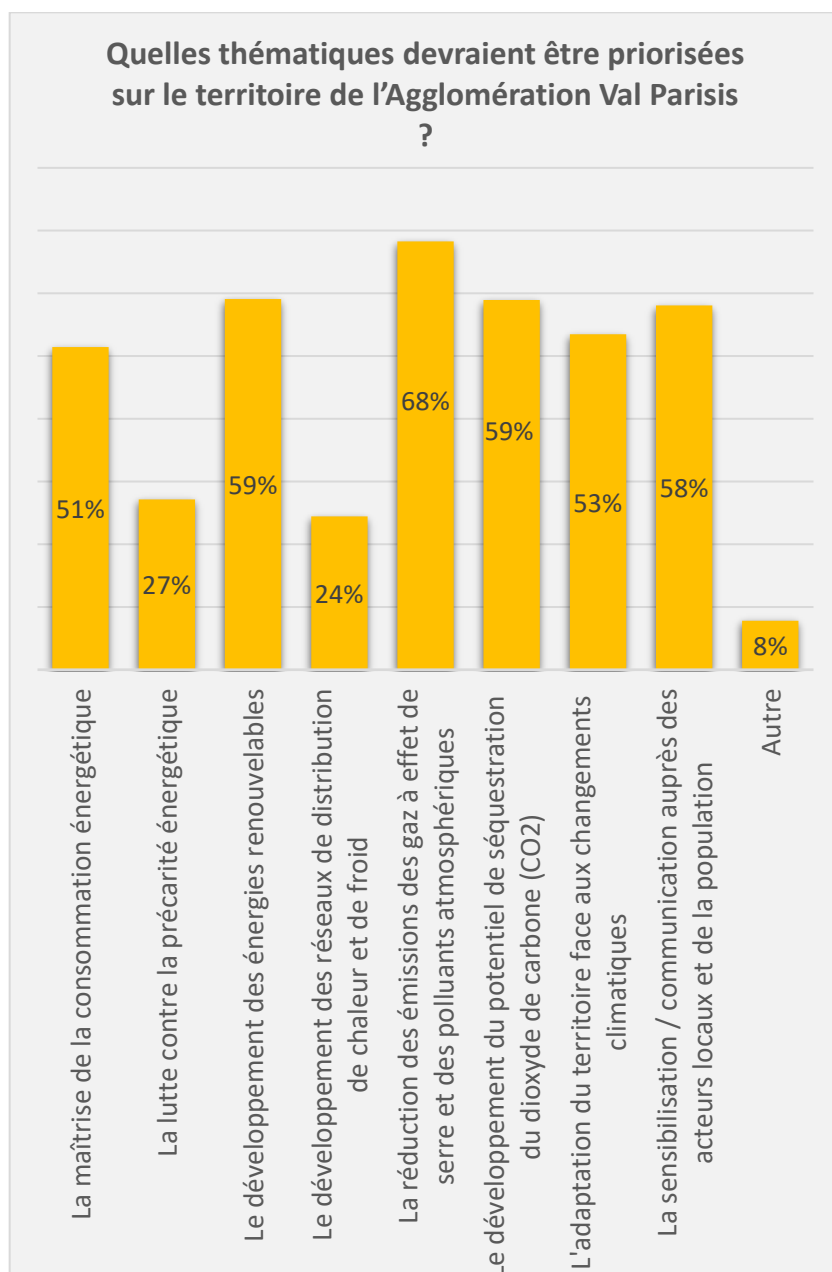
A plusieurs reprises, les personnes interrogées expriment leur volonté :

- d'être informées sur les décisions de leurs élus et la prise en compte des enjeux de changement climatique et environnementaux dans les politiques et les projets,
- d'être informées sur les actions concrètes menées sur le territoire,
- que les élus lancent davantage d'actions en adéquation avec les enjeux de pollution, de santé, d'environnement et lié à la question du changement climatique (en terme de mobilité, de déchets, de végétalisation, biodiversité...)



D'après les personnes interrogées, les thématiques prioritaires sont :

- Réduction des GES et polluants
- Séquestration du CO₂
- Développement des ENR
- La sensibilisation des acteurs locaux et de la population



Concernant les autres thématiques, les personnes interrogées semblent considérer comme prioritaires :

- Le développement des modes de **transports** doux : développement des pistes cyclables, amélioration des transports en communs, réduction de la place de la voiture, promotion du vélo et du co-voiturage,
- La **végétalisation** de la ville et la réduction de la **bétonisation**, le développement de l'agriculture urbaine (de proximité et raisonnée), de jardins et potagers collectifs,
- Le développement des **circuits courts** (alimentation) et de l'économie circulaire, système de consigne (alimentation),
- L'amélioration de la filière recyclage, filière compost et des solutions zéro déchets,
- La gestion du **transport aérien**, la nuisance sonore, la pollution et l'impact sur le changement climatique

Il y a une demande d'actions concrètes et de proximité, facilitant l'action individuelle des habitants (composteurs, pistes cyclables etc.).

Les résultats issus de cette consultation ont permis d'alimenter la rédaction du programme d'actions.

Fiches actions détaillées



IV. Le plan d'actions

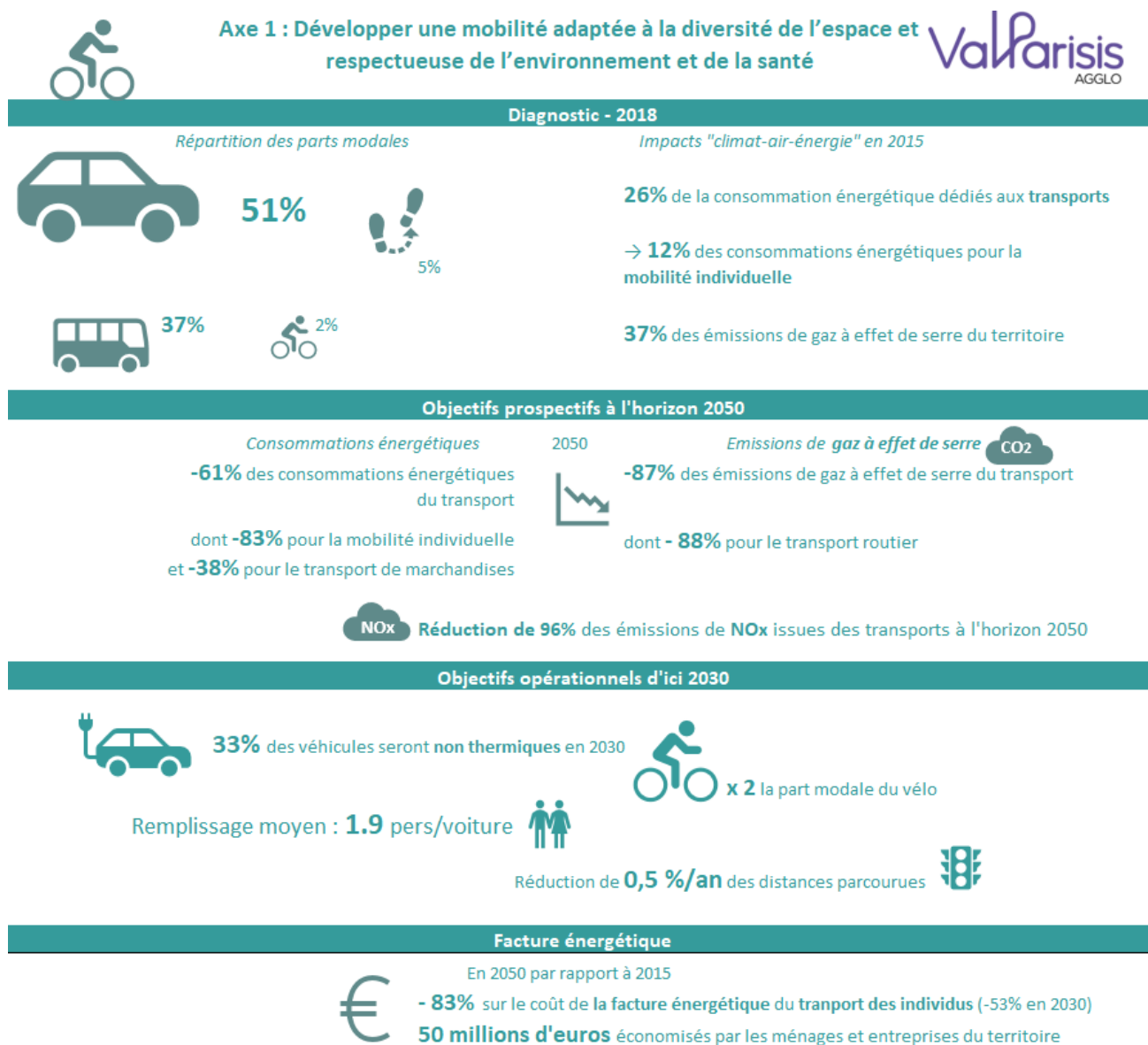
Le plan d'action est composé de 22 actions réparties selon 6 axes reprenant des thèmes majeurs et structurant du développement solidaire et durable, à savoir le logement, la mobilité, les énergies renouvelables, l'économie inclusive et la collaboration entre les différents acteurs du territoire, et enfin l'agriculture et l'adaptation au changement climatique. Ces axes vont permettre d'agir sur l'atténuation du réchauffement climatique en limitant les gaz à effet de serre, sur l'adaptation au changement climatique et sur la qualité de l'air.

Axe Stratégique N°1	Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé
1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo
1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE
1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives
1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie
1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce aux travaux de modernisation
1.6	Analyser les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris
Axe Stratégique N°2	Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés
2.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération
2.2	Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales
Axe Stratégique N°3	Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable
3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat
3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire
3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment

3.4	Promouvoir le tourisme durable
Axe Stratégique N°4	Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité
4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT
4.2	Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité
4.3	Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur
4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire
Axe Stratégique N°5	Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions en matière de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique
5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments
Axe Stratégique N°6	Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement
6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire
6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, ...)
6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique
6.4	Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire

A. Axe 1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions




Les déplacements (de personnes et de marchandises) représentent le second poste de consommations énergétiques du territoire (26%) et d'émissions de gaz à effet de serre (37%).

Les déplacements de personnes sont principalement basés sur des trajets en voiture dont la part modale est de 51%, suivi des transports en commun qui comptent pour 37% des trajets.

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire en vue de :

- Réduire les consommations énergétiques du transport de personnes (déplacements domicile-travail, loisirs, ...) de 41% d'ici 2050 ;
- Réduire les consommations énergétiques du transport de marchandises de 38% d'ici 2050.



Les enjeux consistent donc à réduire les déplacements (télétravail...), à mutualiser certains déplacements (transports en communs, co-voiturage...), à développer les modes de transport alternatifs (gaz, hydrogène, électrique) et à stimuler les mobilités actives (vélo, marche à pied...).

Il s'agit donc de :

- Réduire les déplacements ;
- Développer les mobilités douces, alternatives et partagées.

En diminuant les distances parcourues et en diversifiant les modes de transports (transports collectifs, modes doux...), la facture énergétique du territoire diminuerait de 50 millions d'Euros en 2050 par rapport à 2015. Cette diminution de 83% de la facture énergétique est à la fois un levier de pouvoir d'achat pour les ménages et un élément d'attractivité supplémentaire des acteurs économiques.

En termes d'intensité, cet axe doit permettre au territoire d'atteindre pour 2030 les objectifs opérationnels suivants :

- Diminution des distances parcourues en 0.5%/an ;
- Augmentation du taux de remplissage moyen des voitures à 1,9 personnes/véhicule (à confirmer);
- Passage de la part modale des transports en commun à 25%, du vélo à 4% et de la marche à pied à 40% ;
- Atteindre un taux de 33% de motorisation alternative (électricité et GNV).

Cet axe se base pour cela sur des actions complémentaires :

- Une contribution au développement des modes actifs et notamment le vélo « Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo » (Action 1.1);
- La sensibilisation, envers les entreprises notamment des ZAE : « Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE » (Action 1.2) ;
- La mise en place d'équipements pour accompagner l'arrêt des moteurs thermiques : « Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives » (Action 1.3) ;
- Le développement des transports en commun à travers un réseau et une offre améliorée : « Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie » (Action 1.4) ;
- En rendant plus attractifs les lieux : « Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce aux travaux de modernisation » (Action 1.5) ;
- « Une analyse les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris » (Action 1.6).

Ces actions adressent directement des problématiques d'exposition à la pollution atmosphérique, qui ont des impacts directs sur la santé. Il s'agira pour rappel à l'échelle du territoire notamment d'ici à 2030 :

- De réduire de 31% de COVNM ;
- De réduire de 77% des émissions de NOx ;
- De réduire de 66% des émissions de PM10
- De réduire de 21% les émissions de PM2,5.

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé					
Action 1.1 : Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo					
Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
Contexte et enjeux					
<p>Les déplacements de personnes représentent 26% des consommations énergétiques, 37% des émissions de gaz à effet de serre et 44% des polluants atmosphériques. Le développement du vélo et des autres modes actifs en tant que mode actif de déplacement est un levier privilégié pour proposer une mobilité respectueuse de l'environnement et de la santé. Ce développement passe par une politique d'investissements et le soutien aux services associés indispensables.</p> <p>Le développement du vélo nécessite notamment des services pour les cyclistes (stationnement sécurisés, entretien des vélos, gonflage des pneus, etc.) mais également des infrastructures spécifiques (parcs protégés pour vélos, voies vertes, etc.) afin de faciliter et de sécuriser le recours à ce mode de déplacement. L'Agglomération de Val Parisis a déjà initié une dynamique dans ce sens : un Plan Pluriannuel d'Investissement Vélo (PPI Vélo) a été adopté en 2019. Il s'agit donc de valoriser et développer les actions existantes dans l'atteinte des objectifs "climat-air-énergie" et de renforcer l'impact des co-bénéfices associés au PPI Vélo dans la politique mobilité.</p> <p>Cette action repose sur des dynamiques en place (adoption d'un Plan Vélo communautaire, aménagement des pôles gares...) et sur un panel d'actions dont certaines déjà existantes à l'échelle régionale : aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, location de vélos à assistance électrique...</p> <p>L'enjeu de cette action sera donc de capitaliser sur les infrastructures déjà en place (dont 120 km de pistes cyclables) et de valoriser les enjeux climat air énergie au sein des dynamiques en cours ou prévues.</p>					
Objectif					
Contribuer au développement des modes actifs afin de passer de 2% à au moins 4% des déplacements quotidiens.					
Mode opératoire					
Accompagner les services associés aux modes de déplacement actifs grâce à plusieurs leviers :					
<p>Levier 1 : Mise en œuvre et suivi des projets prévus dans le cadre du plan vélo communautaire et du projet de territoire, en valorisant les dimensions "climat-air-énergie", notamment grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la mise en œuvre du volet serviciel du Plan Vélo communautaire (Véligo). - A une cartographie des grands itinéraires cyclables stratégiques, revue régulièrement. - Au fond de concours de l'agglomération vers les communes qui permettra de compléter l'aide régionale dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'actions en faveur des modes actifs (plans d'actions communaux). - Au schéma stratégique communautaire adopté en septembre 2020 : document d'orientation permettant de définir une politique globale pour le territoire tous maîtres d'ouvrage confondus (itinéraires, jalonnement, services, suivi...). <p>Levier 2 : Mise en place de nouveaux services et infrastructures favorisant la pratique du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement Vélo adopté en conseil communautaire en 2022. - Le fonds de concours visant à apporter un soutien financier aux projets d'infrastructures cyclables et de services portés par les villes. 					

Levier 3 : Le développement des infrastructures de services et d'accès visant à :

- Généraliser le stationnement protégé des vélos, VAE et autres modes de transport actifs notamment au niveau des gares : 1 véligo par gare prévu à minima à terme sur les 15 gares. Le rythme envisagé serait de 2 projets par an (donc environ une douzaine sur la période du présent PCAET)
- Assurer le confort et les besoins des cyclistes en matière de services (stations de gonflage des pneus, ...) au sein des véligos pour les stations de gonflage. Est également prévu le déploiement d'ateliers vélo (4 à 5) dans les périmètres de gare : soit ateliers mobiles soit fixes en fonction de la disponibilité de locaux.
- Intégrer des espaces de recharge pour les vélos électriques,
- Mise en place de stationnements vélo dédiés dans les parkings d'intérêt communautaire,

Conditions de succès

La mise en œuvre de cette action reposera sur la capacité à Val Parisis à créer une émulation au sein du territoire. Les facteurs clés de succès sont les suivants :

- Le recrutement d'un collaborateur en charge du sujet au sein de la direction des transports en 2021
- Une adéquate capitalisation des actions en cours qui contribuent à atteindre les ambitions du PCAET
- La mise en place d'une synergie efficace et impactante entre la Direction Transport et la Direction Environnement

Un portage politique, administratif et budgétaire adéquats et une animation dédiée seront nécessaires.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction des Transports	Direction Environnement, Direction Espaces Publics et Infrastructures, ADEME, Etat, Europe, Région, CEREMA, Département et Communes (notamment pour la réalisation des aménagements cyclables sur leur territoire), Associations, Conseil Départemental, Entreprises
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
- Frais : Investissements : 2 Véligos /an (environ 150 000 € / véligo, pris en charge à 70% par IDFM) ; 4,8M€ de fonds de concours au profit des villes ; PPI vélo : 3M€ jusqu'en 2026, En général : 50% de subventions de la région pour les politiques vélo.	- Frais : Coûts de fonctionnement (entretien, animation, site internet ...) : environ 8 000 € / an / station en service (pour le moment 2 en service)
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1 collaborateur dédié	Qualité de l'air et santé, Cadre de vie et nuisances sonores, Développement économique et Tourisme
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Usagers du territoire	Mise en place des stations : - été 2021 : Herblay - début 2022 : la Frette et Gros Noyer Prévisions d'ici 2026 : Taverny, Ermont-Eaubonne, Sannois, Franconville, La Frette,
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kilomètres cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de la CAVP - Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables - Taux d'occupation des Véligos - Nombre de places de stationnement Véligo disponibles 	

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Action 1.2 : Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
-------	-------------	---	------------	------------------	---

Contexte et enjeux

La mise en place d'une politique mobilité ambitieuse en termes d'impacts "climat-air-énergie" passe par l'appui à des vecteurs structurants (modes actifs, motorisations alternatives...), des usages et des infrastructures mais aussi en fonction d'acteurs clés pouvant mettre en place des actions fortement impactantes. Les ZAE sont des espaces particulièrement concernés du fait principalement des déplacements "domicile-travail". Des actions ciblées vis-à-vis des entreprises et administrations du territoire représenteraient donc un levier d'action important.

L'action vise ainsi à mieux coordonner les actions entre entreprises, en créant des synergies autour des mobilités, mais aussi inciter à mettre en place des actions en vue de réduire les déplacements (télétravail, covoiturage...) ou les émissions des autres déplacements (modes actifs, motorisations alternatives...). Pour rappel la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés à élaborer des Plans de Mobilité.

Objectif

Engager les entreprises et administrations du territoire à mettre en place des actions coordonnées pour une mobilité décarbonée.

Mode opératoire

La mise en place de cette action reposera sur plusieurs leviers :

Levier 1 : Encourager le déploiement d'une politique de déplacements vertueux au sein des entreprises (notamment des ZAE) :

- Profiter de la future DSP bus d'IDFM pour généraliser et améliorer la desserte des ZAE en transports collectifs,
- En mobilisant les différentes parties-prenantes, avec une priorité pour les plus gros employeurs tel que l'hôpital Simone Veil à Eaubonne par exemple.
- En promouvant une stratégie et des actions concrètes en lien avec :
 - L'amélioration de l'accès aux bâtiments par les piétons,
 - L'encouragement à l'utilisation des transports publics,
 - L'aménagement des horaires de travail et la promotion du télétravail,
- Développer les liaisons gares / ZAE avec des modes doux et des transports décarbonés

Levier 2 : Favoriser l'augmentation des pratiques de déplacements partagés

- En promouvant la mise en place de services d'autopartage, par exemple inter-salariés (covoiturage) ou inter-entreprises (flotte partagée voiture ou vélo) et des infrastructures ad-hoc (ex : places réservées aux « covoitureurs », création d'un service de dépannage en cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un conducteur)
- En facilitant la mise en place des projets via un service de mise en relation interentreprise.
- Un objectif de taux de remplissage très ambitieux de **1,9 personnes** par véhicule d'ici 2030 est visé

Ces deux leviers sont à exécuter sur la base de diagnostics usagers du territoire en s'appuyant sur une démarche de concertation entre les parties prenantes. Une évaluation des bénéfices "climat-air-énergie" doit être effectuée en parallèle du montage des projets.

Conditions de succès

La réussite de l'action passera par la capacité de Val Parisis à créer une émulation au sein du territoire. Un portage politique administratif et budgétaire adéquat et une animation dédiée seront des facteurs clés de succès.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction des Transports (accompagnée par la direction du développement économique)	Direction Environnement, Direction Développement économique, DG, DRH, Etat, Région, CCI
Coût d'investissement annuel	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
En fonction des projets.	Frais : 8.000 €/an (frais d'animation, communication, ...) Participation de la CAVP aux frais d'exploitation du réseau de bus
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
ETP : 0.5	Synergies territoriales, Santé
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Administrations, entreprises, Réseaux professionnels, ZAE	A élaborer conjointement avec la direction des Transports à l'issue des études de redynamisation mi-2021.
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none">• % de déplacements domicile / travail utilisant les modes doux ou collectifs• Nombre de PDA/PDE accompagnés• Taux de remplissage par véhicule (objectif : 1,9 personne)	

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Action 1.3 : Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
-------	-------------	---	------------	------------------	---

Contexte et enjeux

La transition vers une mobilité décarbonée et plus respectueuse de l'environnement passe par plusieurs leviers : réduction des déplacements carbonés, développement des modes actifs, mise en partage de déplacements... mais également par le développement de motorisations alternatives ayant un impact carbone et sanitaire moindre comme le GNV et les voitures électriques, en fonction des usages.

Dans un contexte national qui prévoit la suppression des motorisations classiques d'ici 2040 et les objectifs ambitieux de territoires voisins ayant de forts liens économiques avec l'Agglomération (Interdiction des voitures diesel d'ici 2024 et des voitures à essence d'ici 2030 à Paris et mise en œuvre de la zone à faibles émissions par la Métropole du Grand Paris), l'Agglomération a déjà engagé des actions pour le développement de l'usage des véhicules électriques : actuellement 82 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sont déployées sur le territoire intercommunal.

Dans le cadre de cette action, il s'agira donc de consolider l'engagement du territoire dans l'accompagnement d'une transition progressive des motorisations des acteurs économiques et des particuliers.

Objectif

Accompagner la transition des motorisations pour atteindre un taux de 33% de motorisation alternative dans le parc roulant en 2030.

Mode opératoire

La mise en œuvre de cette action reposera sur les leviers suivants :

Levier 1 : Analyser et optimiser l'utilisation du réseau des bornes électriques en place (82 au total)

- Réalisation d'un exercice de type comptabilité-analytique quant à l'étude des besoins des différents usagers et de la demande des différents secteurs (déplacements éventuels de bornes en cas d'identification de zones plus pertinentes ou d'opportunités de réductions de coûts de fonctionnement)

Ce levier sera opéré dans le cadre d'un futur schéma directeur.

Levier 2 : Mettre en place de nouvelles bornes :

- Dans les nouveaux quartiers (en capitalisant sur les exemples vertueux déjà en place : Bessancourt, Corneilles) et les nouveaux parcs de stationnement,
- Suite à des études de réaménagement des espaces publics par les communes,
- Dans les parkings communautaires (2 au total). Les gestionnaires de parkings de gare seront au même titre encouragés,
- En répondant aux besoins exprimés par les villes,

Levier 3 : Accompagner les projets d'implantation de stations de distribution de GNV et BioGNV

- Finaliser les recherches foncières les études de faisabilité en vue de l'implantation d'une station par le SIGEIF,
- Accompagner les projets publics et privés sur le sujet,

Cette démarche pourra être intégrée au Schéma Directeur EnR&R de Val Paris (cf. fiche 2.1), dans le cadre d'un volet dédié.

Conditions de succès

La réussite de cette action passera par une mobilisation adéquate des parties prenantes, notamment dans le secteur industriel et tertiaire : le déploiement des motorisations alternatives est un véritable levier de l'attractivité économique du territoire. L'action 1.3 se prête aux synergies avec d'autres projets de territoire, notamment avec l'action 2.2 du PCAET. Sa mise en œuvre demande aussi une certaine flexibilité car le contexte réglementaire, technique et financier associé évolue rapidement.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Transports et des Services Techniques (réseaux)	Direction Environnement, Direction développement économique et emploi, Direction des Espaces publics et des infrastructures, CCI, Chambre d'Agriculture, ADEME, Région, Etat, Syndicat départemental des énergies et les communes (PLU et foncier)
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Création des nouvelles bornes : 60 000 € HT	Frais : Coûts de gestion et d'entretien (budget CAVP) : 260 000 € HT /an pour les 82 bornes en place (énergie, entretien, supervision soit 230 € HT / mois / borne)
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
ETP : 0,1 ETP	Développement économique, Santé
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Entreprises, transporteurs, utilisateurs de véhicules à motorisation alternatives.	2022 - 2023 : Elaboration du SD et déplacement des bornes peu utilisées 2023 - 2026 : Mise en place de nouvelles bornes
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de distribution de motorisation alternative sur le territoire • Nombre d'utilisation des bornes IRVE - sessions de recharge par an 	

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Action 1.4 : Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
-------	-------------	---	------------	------------------	---

Contexte et enjeux

La réduction de la consommation énergétique du secteur des transports, liée à la transition énergétique de la flotte de véhicules ainsi qu'à la promotion des modes actifs passe également par l'augmentation de l'utilisation des transports en commun. Le cadre national estime qu'il faudrait passer de 10 personnes par voyage, à 20 en 2030 puis 25 en 2050. Les vecteurs sont le niveau et la qualité de service.

Le territoire de Val Parisis est irrigué par 47 lignes de bus urbaines régulières et à vocation scolaire desservant lycées et collèges ainsi que des navettes locales.

Au demeurant, le transport collectif est un mode de déplacement important sur le territoire : 81% des actifs du territoire travaillant sur Paris (représentant 75% des actifs du territoire) utilisent les transports collectifs.

Cette action a pour objectif d'améliorer le service proposé et d'optimiser l'impact climat-air-énergie des transports collectifs déployés. S'agissant de l'action sur l'offre, elle consistera pour l'essentiel à mettre en œuvre le contenu du cahier des charges de la prochaine DSP sur le bassin de vie de Val Parisis (DSP n°4).

Objectif

Contribuer à développer et diversifier les services de transport en commun (transport à la demande), accompagner la transition énergétique des flottes en service et en faciliter l'accès pour atteindre une part modale de 25% des déplacements individuels du territoire d'ici 2030.

Mode opératoire

La mise en œuvre de l'action passera par les leviers suivants :

Levier 1 : Renforcer la couverture et améliorer le maillage du réseau de transports en commun :

- La création de 9 nouvelles lignes de bus principales et structurantes, suite à la suppression / fusion de 20 anciennes lignes, pour relier les différents réseaux ferroviaires (H nord, H et C, J nord, J est) offrant de nouvelles alternatives de déplacements à la voiture individuelle par exemple.
- L'implantation sur le territoire d'un dépôt de bus d'Ile de France Mobilités.
- La poursuite du renforcement de la desserte des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont les habitants sont des usagers intensifs des transports collectifs.
- Le développement de lignes transversales est-ouest supplémentaires avec une attention particulière en faveur de la desserte des principales ZAE (cf. fiche 1.2 et 3.3), des centres hospitaliers, des grands pôles de loisirs, des nouveaux quartiers anticipés et des secteurs d'habitat situés au nord du territoire,
- Le prolongement ou la création de liaisons entre les réseaux existants permettant de renforcer la connexion du territoire aux pôles métropolitains.
 - Exemple de projets soutenus : Connexion entre la ligne H et J (dans la décennie à venir), prolongement du tram-train T11, contribution au projet "Bus en Seine" porté par IDFM, liaison entre Sannois et la ligne 13 à Asnières-Gennevilliers.
- La mise en place de travaux de modernisation des gares dont la gare routière d'Ermont-Eaubonne

Levier 2 : Harmonisation et augmentation de l'attractivité des offres de bus

- Harmonisation de l'offre bus : Heure de pointe (HP) 15', Heure creuse (HC) 30' en semaine
- Renforcement de l'offre du week-end et augmentation de l'amplitude horaire 6h-22h en semaine, 7h-21h samedi et 9h-20h dimanche (augmentation l'offre du samedi de 20% et de 30% les dimanches et jours fériés par rapport à celle actuel)

Levier 3 : Poursuivre l'appui de la transition énergétique des flottes :

- En participant aux réflexions, aux côtés d'Ile de France Mobilités, pour soutenir la transition de la motorisation des flottes de bus vers une motorisation GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) et la mise à niveau des dépôts de bus en conséquence.

Conditions de succès

La mise en place de cette action nécessitera une coordination adéquate avec les autres parties prenantes de la mobilité sur le territoire (Ile-de-France Mobilités) et les différentes Directions concernées de l'Agglomération (Aménagement et tourisme, Environnement, développement économique...).

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Transport	Direction Aménagement et tourisme, Direction Environnement, IdF Mobilités, Etat, Région, Département
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Mise en accessibilité annuelle des bus : 200 000 € / an (pas de subvention)	- Frais annuels : IDFM : 2 530 000 € / Citéval : 964 000€ / Pass local : 150 000 €
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1.5	Santé, cadre de vie
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Exploitant de réseau, usagers	Mise en place effective de la DSP par l'opérateur retenu : courant 2023
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires • Nombre de kilomètres commerciaux du réseau de bus 	

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Action 1.5 : Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce aux travaux de modernisation

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
--------------	-------------	---	------------	------------------	---

Contexte et enjeux

La CAVP est en charge de sept pôles gares et gestionnaire de quatre écostations-bus sur son territoire. La modernisation de ces sites est un moyen d'améliorer l'attractivité globale des réseaux de transport et de promouvoir les déplacements multimodaux via des aménagements spécifiques. Il s'agit à la fois d'accueillir dans de meilleures conditions de confort, d'accessibilité, dans un cadre de vie rénové les cyclistes et les piétons ainsi que les usagers des lignes de bus. Après Bessancourt puis Ermont-Gros Noyer/Saint-Prix, la communauté va poursuivre ces prochaines années la programmation des travaux correspondants dans six autres Gares.

Objectif

Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages afin d'inciter l'utilisation des transports collectifs.

Mode opératoire

La mise en œuvre de l'action passera par les leviers suivants :

Levier 1 : La mise en place de travaux de modernisation des espaces publics et accès aux pôles gares.

- Rénovation et modernisation des espaces publics et des voies accès à la gare
- Proposition autant que possible de nouveaux services et usages publics autant que privés

Exemples : ateliers réparation vélo, évènements ponctuels type "entretien individuel" pour l'emploi dans un camion mobile, AMAP...

La gare routière d'Ermont-Eaubonne dans le cadre d'une démarche de pôle volontariste est particulièrement concernée par ces travaux de rénovation avec IdFM et ses partenaires. Cette gare se dotera notamment d'un espace-emploi.

Levier 2 : Améliorer la qualité de service pour les usagers.

- Amélioration de l'offre rabattement VL et organisation de la dépose-reprise des usagers de la gare
- Labellisation des parcs-relais de gares qui lui sont confiés (actuellement Montigny-lès-Cormeilles et Sannois) en gestion afin de favoriser le report modal
- Améliorer l'information dispensée aux voyageurs : doit être complète, multimodale, multi transporteur et en temps réel pour une meilleure organisation des déplacements
- Sécurisation des espaces : vidéosurveillance, présence humaine...

Levier 3 : Améliorer l'organisation des accès piétons et vélos

- Aménagement d'accès piétons pacifiés avec des espaces de circulation piétons sécurisés minimisant les risques de conflits d'usages
- Création de cheminements PMR sécurisés
- Aménagement d'itinéraires cyclables continus et confortables
- Aménagement et création d'espaces de stationnement vélos sous forme de consigne sécurisée ou d'abri ouvert (en accord avec la fiche 1.1)

Levier 4 : Améliorer le rabattement bus (action 1.4)

- Offre conséquente et en correspondance avec le mode ferroviaire
- Améliorer le confort d'attente

Conditions de succès

La mise en place de cette action nécessitera une coordination adéquate avec les autres parties prenantes de la mobilité sur le territoire (Ile de France Mobilités) et les différentes Directions concernées de l'Agglomération (Aménagement et tourisme, Environnement, développement économique...)

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Transport Direction de l'aménagement et du tourisme	Direction Environnement, IdF Mobilités, Etat, Région, Département, SNCF, transporteurs
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
13M€ jusqu'en 2026.	Frais : Gestion des gares routières : 282 000 € / an
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
ETP : 0.5	Cadre de vie, vitalité économique, accessibilité, connexion aux autres territoires
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Usagers des services de transports publics, commerces implantés près des gares, exploitant de réseau,	Modernisation des gares suivantes jusqu'en 2026-2027 : <ul style="list-style-type: none"> - Ermont-Eaubonne - Sannois - Taverny - Montigny-Beauchamp - Pierrelaye - Herblay sur Seine
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • % de gares labellisées pôles gares 	

Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Action 1.6 : Analyser les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

Volet	Atténuation		Adaptation		Qualité de l'air	✓
--------------	-------------	--	------------	--	------------------	---

Contexte et enjeux

En vue d'améliorer la qualité de l'air, le Plan de Protection de l'Atmosphère Ile-de-France prévoit parmi ses axes prioritaires la mise en place d'une ZFE métropolitaine.

Les zones à faibles émissions mobilité sont des outils « pour lutter contre la pollution atmosphérique », rendus obligatoires si les normes de la qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1 du code de l'environnement, ne sont pas respectées de manière régulière sur le territoire de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre compétent.

En tant que territoire limitrophe de la Métropole du Grand Paris, une grande partie de la population de la CAVP est amenée à se déplacer sur le territoire de la MGP. D'après les données de mobilités professionnelles (INSEE MOBPRO), il ressort que 59% des actifs de la CAVP travaillent en dehors du Val d'Oise ; Paris étant la première destination, Argenteuil la seconde.

Pour les déplacements vers Paris, 15% des actifs optent pour une voiture, camion ou fourgonnette.

La mise en place d'une ZFE à l'échelle de la MGP a dès lors des impacts sur la mobilité du territoire de Val Paris qu'il convient d'analyser.

La CAVP et la MGP ont établi une convention-cadre de partenariat stratégique portant notamment sur l'étude conjointe des effets induits par la ZFE sur le territoire de la CAVP dans le but d'identifier les mesures et actions communes à mettre en place pour accompagner le processus et atténuer les potentiels effets indésirables.

Objectif

Accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine en analysant et en corrigeant les impacts sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Paris.

Mode opératoire

Levier : Lancement d'une étude relative aux impacts à l'échelle du territoire de la CA de Val Paris de la mise en place d'une ZFE à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

Une telle étude a pour objectifs d'identifier :

- Les adaptations mises en place par la population pour se conformer à la ZFE
- les populations concernées par de potentiels dépassements ou le risque de dépassement des normes de qualité de l'air établis dans le cadre de la ZFE (vignettes crit'air)
- Les raisons du non-respect de la ZFE (raisons économiques, méconnaissance du mécanisme, impossibilité de se passer du véhicule particulier au profit des transport en commun).
- Les mesures d'accompagnement possibles afin d'appuyer le succès de la mise en œuvre de la ZFE à l'échelle du Grand Paris (aides en faveur du renouvellement du parc de véhicules, aménagement de lieux de co-working sur le territoire de la CAVP, etc.)

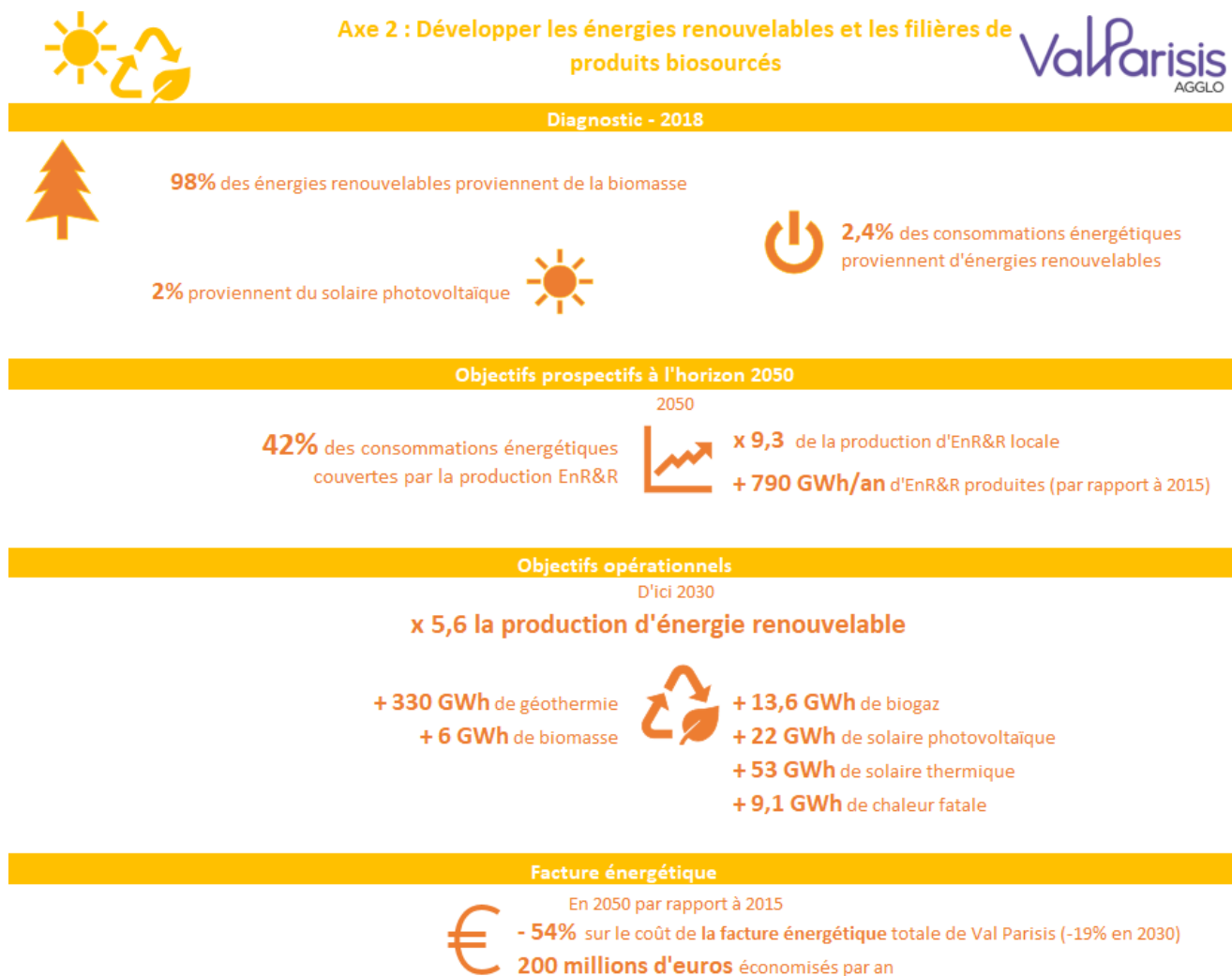
Conditions de succès

Les mesures d'accompagnement auront plus de pertinence en fonction de la qualité et de la représentativité (échantillonnage) des données terrains collectées

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction des transports et de l'environnement	Direction des Territoires, DDT, Région, Communes
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Réalisation de l'étude : entre 30 000 et 50 000 €	- NA
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0.1 ETP	Santé, diminution des nuisances sonores et de la pollution, économies pour les ménages
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Communes, Agglomération, élus	Lancement de l'étude : 2022
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Nombre de mesures mises en place pour accompagner le dispositif de ZFE de la MGP ou en atténuer les effets négatifs potentiels sur le territoire de la CAVP 	

B. Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions




Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable du territoire reste très minoritaire (2,4% des consommations énergétiques) et dominée par la consommation de biomasse : le bois-énergie à 98% (ménages et chaufferies biomasse). Avec l'augmentation prévue du prix des énergies carbonées associée à leur épuisement, la diversification du mix énergétique du territoire est un levier essentiel pour diminuer la facture énergétique du territoire et ainsi le rendre plus attractif. Les énergies renouvelables permettent également de relocaliser des emplois (construction, maintenance, exploitation) et ainsi contribuer concrètement au développement économique durable du territoire.

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire avec pour objectifs d'ici 2050 :

- De diminuer la consommation énergétique du territoire de 47% ;
- D'augmenter la part d'EnR dans les consommations énergétiques de 2,4 à 38% ;
- De multiplier la production d'EnR par 9,3.

Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place les actions suivantes :

- 
- « Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération », notamment en établissant un bilan énergétique complet, en estimant le potentiel de développement de chaque filière, en optimisant le financement des actions et la répartition des efforts. Le but est d'articuler au mieux les objectifs de production avec la distribution et la consommation d'énergie sur le territoire ; (Action 2.1)
 - En conseillant l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités de CAVP, industriels, citoyens, etc.) en matière d'Energie Territoriale afin d'assurer la cohérence des projets initiés et futurs, et ce, en adéquation avec les ambitions climat-air-énergie de CAVP : « Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales » ; (Action 2.2)

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire					
Action 2.1 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération					
Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air
Contexte et enjeux					
<p>La communauté d'Agglomération de Val Parisis doit devenir l'Autorité Organisatrice des Energies (AOE) de son territoire de 280 000 habitants, à l'image de beaucoup d'EPCI à fiscalité propre. Il est donc nécessaire que CAVP s'approprie les compétences requises par ce rôle nouveau pour formaliser les responsabilités afférentes.</p> <p>A ce titre, deux réseaux de chaleur publics existent sur le territoire, qui seront à intégrer dans les compétences de la CAVP.</p> <p>Un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération pourra alors être élaboré, traitant notamment du verdissement et de l'extension de ces réseaux.</p> <p>D'autres énergies feront l'objet d'investigations en vue de leur déploiement sur le territoire.</p>					
Objectif					
Définir un cadre opérationnel pour décliner l'ambition de Val Parisis en termes de transition énergétique.					
Mode opératoire					
<p>Le mode opératoire en vue de l'atteinte de l'objectif est le suivant :</p> <p>Levier 1 : Prendre la compétence relative aux énergies renouvelables, et notamment les réseaux de chaleur et de froid,</p> <p>Levier 2 : Rédiger le schéma directeur des EnR&R qui pourra inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une actualisation du diagnostic énergétique du PCAET en tout point du territoire (en insistant sur les pistes et les capacités chiffrées de développement des EnR&R) - Une feuille de route de la stratégie à adopter sur 10 ans avec notamment une réflexion sur l'intégration des EnR&R dans l'aménagement des nouveaux quartiers, la redynamisation des ZAE.... - Un focus sur la prise en gestion et l'optimisation des réseaux de chaleurs, notamment pour le chauffage urbain, et l'utilisation d'énergies vertes pour les alimenter. <p>Levier 3 : Mettre en œuvre le programme d'actions validé dans le cadre du schéma directeur, portant notamment sur le verdissement des sources d'énergie et leur extension géographique.</p> <p>Levier 4 : Développer le recours au photovoltaïque,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un cadastre solaire visant à identifier le potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire, - Accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des gisements de production identifiés, 					
Conditions de succès					
<p>La réussite de l'action passera notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réussite de la transition lors de la prise de compétence de la CAVP, - La concertation et la communication dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération - L'apprentissage des retours d'expérience des collectivités déjà engagées dans un schéma des énergies (montage innovant, mobilisation territoriale, accessibilité multi cible de l'outil, impact en matière d'aide à la décision sur les pratiques des opérateurs urbains - énergéticiens/aménageurs/constructeurs...). - Veiller à la cohérence entre les ambitions stratégiques du PCAET de CAVP et les objectifs de son Schéma Directeur des EnR&R : le SD doit, dans la mesure du possible, reprendre les objectifs chiffrés du PCAET et les décliner dans des objectifs et actions opérationnelles plus concrètes et détaillées, - Entraîner les acteurs publics et privés du territoire, 					

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Environnement	Partenaires techniques pressentis : DREAL, Conseil Régional, ADEME, Caisse des dépôts et des consignations, BRGM, énergéticiens, citoyens, DDT, GRDF, ENEDIS, Syndicats départemental et intercommunaux des énergies, RTE
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
150 000 € pour la démarche d'élaboration (prestataire)	- Frais : 4 000 € / an animation, communication
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
ETP : 1	Stimulation de l'attractivité économique du territoire
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Entreprises, collectivités, agriculteurs Acteurs locaux de l'énergie Particuliers	Prise de compétence : 2023 / 2024 Réalisation du schéma : 2025 Déploiement et mise en œuvre : 2030
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique finale du territoire - Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R - Production énergétique finale des réseaux de chaleur de l'agglomération 	

Axe Stratégique N°2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 2.2 : Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air
-------	-------------	---	------------	------------------

Contexte et enjeux

Les objectifs de développement des énergies renouvelables portés par Val Parisis sont ambitieux et nécessitent un accompagnement dédié pour promouvoir leurs recours sur le territoire, structurer l'offre et la demande en vue d'optimiser les retombées sur l'économie locale. La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables doivent faire diminuer la facture énergétique du territoire de 54% à l'horizon 2050 avec une économie associée de 200 millions d'euros.

L'action visera l'appui au déploiement d'énergies renouvelables thermiques et électriques

- En aidant à la mise en place d'une politique d'achats groupés couplée à un verdissement de la commande publique
- En créant une structure de concertation et de conseils favorisant l'émergence d'initiatives économiques locales, citoyennes et participatives.

Objectif

Structurer et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Conseiller l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités de la CAVP, industriels, citoyens, etc.) en matière d'énergie territoriale afin d'assurer la cohérence des projets initiés et futurs, et ce, en adéquation avec les ambitions climat-air-énergie de CAVP.

Mode opératoire

Les leviers pour mener à cette action sont les suivants :

Levier 1 : Créer un observatoire des EnR&R, piloté par le service de l'Observatoire territorial, pour :

- Soutenir et conseiller les porteurs de projet (recherche de financements, élaboration de cahier des charges, mise en relation, ...) tout en promouvant les opportunités et des acteurs locaux
- Créer des moments d'échanges et de concertation (particuliers, industriels, promoteurs, développeurs, élus...)
- L'émergence de projets EnR&R citoyens (comme par exemple d'éventuelles boucles locales de l'énergie) pourra également être accompagnée et soutenue notamment via l'observatoire établi (cf. fiche 2.2)

Levier 2 : Appuyer la mise en œuvre du Schéma Directeur EnR&R (cf. fiche 2.1), à travers la définition d'un accompagnement technique et financier dédié, notamment :

- La géothermie (affiner le potentiel, communiquer sur les opportunités, sensibiliser, développer une offre locale), le solaire photovoltaïque et thermique (promouvoir l'autoconsommation, étudier l'opportunité d'utiliser des toitures de bâtiments communautaires, ...) et les énergies fatales (appuyer les initiatives des acteurs économiques et des industriels, aider à la mise en œuvre d'une économie de proximité de l'énergie)
- Créer des synergies entre les actions initiées et potentielles et les secteurs d'activité qui peuvent intégrer les énergies renouvelables dans leurs usages

Exemple de projet à réaliser : Travailler en collaboration avec le SIAAP autour des opportunités de récupération de chaleur fatale de réseaux d'assainissement.

Levier 3 : Favoriser la commande publique d'énergie verte au niveau communautaire tout en soutenant en priorité les producteurs locaux

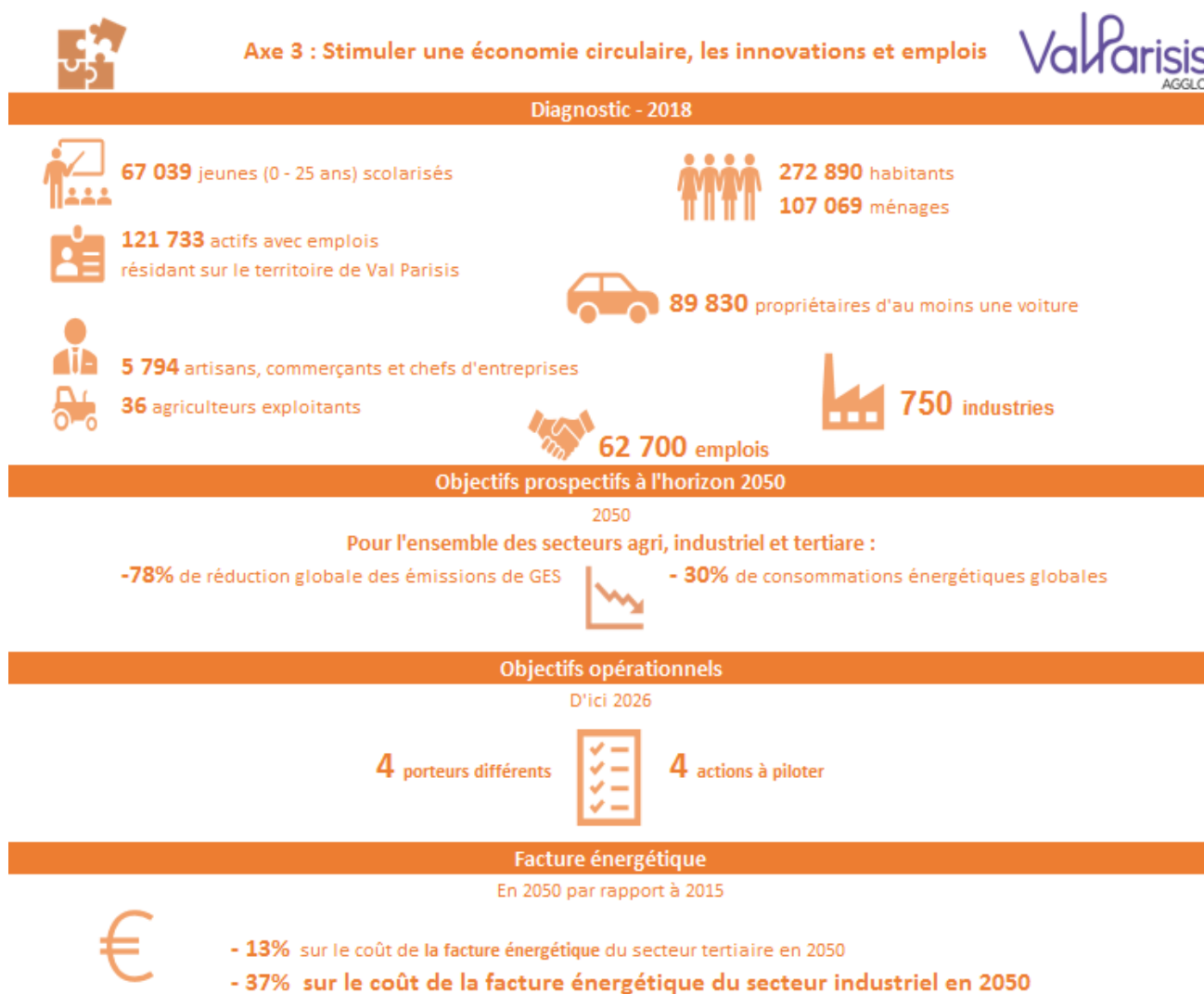
- Recenser les membres et besoins énergétiques en vue d'un groupement d'achat public sur la base du volontariat.
- Identifier les fournisseurs locaux d'énergie renouvelable et de récupération prêts à s'engager dans les projets,
- Intégrer un pourcentage d'électricité verte dans le cahier des charges.
- Mettre en place des formations/retours d'expérience afin de porter une réflexion sur la possibilité d'étendre le groupement d'achats à d'autres acteurs.

Levier 4 : Sur la base du cadastre solaire, inciter les entreprises, les bailleurs sociaux, les copropriétés et les ménages au développement de la production d'énergie photovoltaïque.

Conditions de succès	
De nombreuses initiatives sont déjà en cours, portées par des acteurs divers. L'enjeu sera de trouver une coordination adéquate, qui puisse amener à une concertation optimisée des parties prenantes locales.	
Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Environnement / Direction du Territoire / Direction du développement économique	Syndicat Départemental d'énergie, ADEME, GRDF, ENEDIS, Région, CCI, DDT, DREAL, Chambre d'Agriculture, Communes, SIAAP, les syndicats de déchets
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Fonction de l'accompagnement choisi	- Frais : 10 000 €/an
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,25 ETP	Stimuler l'attractivité économique du territoire
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Elus, particuliers, entreprises, acteurs de l'énergie	Réalisation du cadastre solaire : 2022 Mobilisation des acteurs publics et privés sur l'usage du photovoltaïque : 2023-2024 Montage effectif de l'observatoire : 2024 - 2026
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'observatoire EnR&R - Quantité d'énergie locale produite 	


C. Axe 3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions



Le profil énergétique et climatique d'un territoire dépend notamment du tissu économique qui le compose : soit de manière directe, des activités développées sur son territoire ; soit de manière indirecte, via les déplacements des salariés, les services auxquels les entreprises font appel ou le transport de leurs marchandises, etc. Pour toutes ces raisons, les entreprises ont un véritable rôle à jouer dans la transition énergétique. A travers cet axe, Val Parisis souhaite soutenir les acteurs économiques du territoire et garantir un développement économique respectueux de l'environnement.

En effet les activités tertiaires représentent à elles seules 11% des émissions, les activités industrielles 8% et les activités agricoles 1%.



A travers cet axe Val Parisis souhaite favoriser le développement des éco-activités et amorcer une dynamique de croissance verte sur son territoire notamment grâce à :

- Une alimentation locale pour les cantines scolaires et la mise en place de circuits courts avec notamment le projet de création de la Cité organique
- Les activités liées à la gestion du cycle de vie des ressources comme le recyclage, la valorisation des déchets, etc. à travers des projets clés comme la « Ressourcerie »
- La mise en valeur de son patrimoine, au profit du tourisme durable, et de ses zones d'activités économiques via de la revalorisation paysagère

La stratégie de Val Parisis pour impliquer son territoire passe par le développement de l'économie circulaire. Constituant l'un des axes forts de la loi sur la transition énergétique, l'économie circulaire correspond à un véritable changement de modèle économique aboutissant à la création de richesse et d'emplois sur le territoire

Pour cela, la CAVP va mener plusieurs actions :

- « Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat » (Action 3.1)
- « Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire » (Action 3.2)
- « Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment » (Action 3.3)
- « Promouvoir le tourisme durable » (Action 3.4)

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable					
Action 3.1 : Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat					
Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air
Contexte et enjeux					
<p>Les déchets constituent une source d'émission de gaz à effet de serre. Parmi les leviers permettant de réduire l'impact des déchets il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation de la collecte des déchets, en limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre issues du transport et des immobilisations associées - La réduction des déchets "à la source", par une politique récompensant financièrement la diminution des volumes : la redevance incitative - La valorisation et optimisation du traitement des déchets, en promouvant une gestion optimisée des biodéchets, le réemploi et la valorisation énergétique des déchets <p>La gestion des déchets sur le territoire est opérée par 3 syndicats différents. Un enjeu serait donc de travailler, avec les syndicats, à l'harmonisation et la mutualisation de la gestion des déchets sur le territoire.</p> <p>Concernant la valorisation des matériaux les ressourceries sont une réponse concrète pour promouvoir et mettre en place des solutions de réutilisation et de réemploi des matériaux sur le territoire. La mise en place et l'accompagnement de services de ressourcerie nécessitent toutefois un appui adéquat en vue de créer un modèle économique pérenne et viable.</p>					
Objectif					
Encourager une politique harmonisée de gestion des déchets, cohérente avec les territoires voisins, avec des objectifs "climat air énergie" ambitieux.					
Mode opératoire					
<p>La mise en œuvre de l'action se déclinera selon les leviers suivants :</p> <p>Levier 1 : Tendre vers une politique communautaire de mutualisation de la gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visant à tendre vers une harmonisation de la qualité de service et des taux de TEOM (potentiellement en 3 niveaux : très urbain / urbain / périurbain) - Comportant un schéma directeur de la gestion des déchets et des déchèteries corédigé avec les syndicats couplé à un plan de gestion de crise permettant une réponse coordonnée <p>Levier 2 : Tester sur un périmètre pilote un fonctionnement en mode REOM (Redevance incitative pour l'Enlèvement des Ordures ménagères).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les diminutions effectives de volumes de déchets collectés, la pérennité économique du modèle et la satisfaction des citoyens du périmètre pilote. - Proposer un cheminement et une feuille de route pour la généralisation du modèle en cas de résultats encourageants <p>Levier 3 : Encourager le recours au réemploi des matériaux et/ou à leur valorisation grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation et la communication autour d'actions déjà en cours sur le territoire (comme "Rue de la Récup", à Cormeilles en Parisis) - Le recensement d'autres initiatives en cours (réutiliser le bilan à fort contenu des ateliers thématiques inter-syndicats menés en 2020 à l'initiative de la CAVP). - La réalisation d'un pôle de proximité généralisant le retraitement des déchets verts et biodéchets <p>Ce levier s'accompagnera d'études visant à la réalisation de projets concrets tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> Un réseau de "ressourcerie – recyclerie communautaire" afin de réduire les volumes de déchets et de revendre des produits valorisés, ainsi que des actions de sensibilisation des habitants. -> La création d'une cité organique à Bessancourt (détaillée dans la fiche 3.2), dans le cadre du pôle agricole de proximité, pour valoriser les biodéchets et des déchets verts en bio-compost en méthane (échéance plus long terme). 					

Levier 4 : Organiser et coordonner avec les acteurs publics des actions de ramassages pour lutter contre les dépôts sauvages, tout en assurant un accompagnement pour une meilleure identification des points de dépôts des déchets auprès des acteurs privés.

Un suivi et une évaluation des impacts "climat-air-énergie" sont à prévoir pour chacun de ses leviers ainsi qu'un accompagnement technique et financier

Conditions de succès

La mise en place de l'action nécessitera un travail étroit avec les différents syndicats de gestion des déchets du territoire, en cohérence avec le PRPGD

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Communauté d'agglomération de Val Parisis 3 syndicats de gestion des déchets du territoire de CAVP	ADEME Entreprises partenaires, porteurs de projet
Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Création de la ressourcerie (la tête de réseau) : environ 1 500 000 € (50% de subvention possible)	- Frais : BE et études juridiques coûts mutualisés avec les syndicats des campagnes de sensibilisation.
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,1	Cohérence effective de la gestion des déchets, crédibilité, lisibilité
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
L'ensemble de la population et entreprises du territoire	En fonction des études et arbitrages : Politique communautaire des déchets : 2025 Ouverture des sites "ressourcerie" : 2025 Mise en place du périmètre pilote de REOM : 2027
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire - % de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage - Tonnage de dépôts sauvages ramassés - Volume de déchets traités par le site pilote de la REOM 	

Axe Stratégique N°3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Action 3.2 : Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	✓	Qualité de l'air	
--------------	-------------	---	------------	---	------------------	--

Contexte et enjeux

L'alimentation et l'agriculture sont au cœur des questions climatiques. Elles sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre, qui peuvent être optimisées en mettant en place des démarches durables. Elles sont également au cœur des enjeux d'adaptation aux impacts du changement climatique, notamment comme leviers potentiels de solutions pour développer la résilience territoriale.

Développer une agriculture territoriale, notamment urbaine, en lien avec une alimentation locale permet en effet de favoriser des circuits courts, de créer des lieux de mixité sociale et de lutter contre des phénomènes négatifs (îlots de chaleur urbains, l'artificialisation des sols, appauvrissement de la biodiversité)

L'agriculture n'est pas encore, sur le territoire de Val Parisis, un élément structurant de l'économie du territoire, avec environ une trentaine d'agriculteurs sur l'ensemble de l'Agglomération. L'agriculture urbaine sera donc un levier prépondérant qui nécessitera d'associer un grand nombre de parties prenantes : agriculteurs du territoire, citoyens, associations, communes, entreprises, aménageurs...

Le développement de cette agriculture peut être soutenu grâce à un accompagnement de l'offre mais aussi par une promotion d'une alimentation locale notamment au niveau de la restauration scolaire.

Objectif

Structurer une ambition de développement économique territorial et un cadre de travail pérenne autour des questions d'alimentation et d'agriculture durable.

Mode opératoire

Levier 1 : Développement de pôles agricoles de proximité.

- Construction d'une politique et d'une charte mutualisée à proposer en approbation et signature aux communes mutualisées et aux partenaires du territoire (Etat et ADEME, CRIIdF...)
- Créer et développer des relations approfondies et efficaces avec les principaux acteurs agricoles du territoire, en vue d'assurer la mutation progressive des cultures vers des pratiques raisonnées et bio en circuits courts (Chambre d'agriculture, Safer...)
- Elaborer et mettre en œuvre des dispositifs techniques et financiers d'accompagnement aux changements de pratiques pour les agriculteurs concernés
- Planifier les activités et le suivi logistique, participer à la recherche de débouchés pour les productions, organiser les ventes, concevoir et mettre en place des activités de marketing, réaliser des études de marché

Levier 2 : Déploiement du projet de "cité organique"

- Activités : compostage / méthanisation, et développement de lien avec les agriculteurs locaux,

Levier 3 : Coordonner l'action et l'ambition des communes sur l'apport d'aliments issus de l'agriculture biologique et locale au sein de cantines scolaires en parallèle du levier 1.

Animation et suivi de la démarche :

- > En définissant un périmètre, les parties prenantes (ciblage des établissements), et des moyens associés (recensement des actions actuelles et projetées).
- > En développant des projets pilotes au niveau des écoles et de mise en commun.
- > Etudier le projet pour l'étendre potentiellement à d'autres consommateurs (ex : restaurants locaux ...)

L'objectif est global de consacrer plusieurs pôles agricoles de proximité (cf. levier 1) situés notamment à Bessancourt, Taverny et Le Plessis-Bouchard pour alimenter ces cantines. La mise en place d'une cuisine centrale et commune à plusieurs villes pourra également être étudiée.

Levier 4 : Soutien aux initiatives présentes et naissantes sur le territoire en matière d'agriculture durable/urbaine.

Action pouvant faire l'objet d'un partenariat avec l'EPFIF et d'autres partenaires de la CAVP. Elle nécessitera de créer un groupe de travail et de concertation pour :

- Capitaliser sur les retours d'expériences du territoire et des territoires voisins (Business models établis ? Pièges à éviter ?)

- Définir les besoins et le potentiel de l'agriculture urbaine sur le territoire (diagnostic, estimations des retombées économiques)

- Stimuler l'offre agricole par des actions soutenant la demande alimentaire locale et responsable (cf. levier 3)

La mise en œuvre des sous-actions nécessitera une coordination avec les **PAT** (projets alimentaires territoriaux) des communes, voire un futur **PAT** communautaire.

Conditions de succès

La mise en place réussie de cette action nécessitera un portage politique adéquat et une capacité de mobilisation importante au sein des différents acteurs pressentis.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction de l'Environnement	Direction Développement Economique, Direction Aménagement, EPFIF, SAFER, Chambre Régionale d'Agriculture, Entreprises, Etablissement scolaires, Associations, Communes, Citoyens, Agriculteurs
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
30 000 € études de diagnostic et stratégie de développement pour l'agriculture urbaine Reste : à définir plus précisément au PPI (plan pluriannuel d'investissement)	- Frais : 10 000 € animation et coordination des actions
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1	Développement économique, santé, alimentation, cadre de vie, lien social
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Citoyens, entreprises, agriculteurs, aménageurs, communes, Agglomération, Etablissements scolaires	Mise en action effective du schéma directeur d'agriculture urbaine : 2023/2024 Création de la cité organique : 2025/2026
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - % de surfaces agricoles cultivées - Volumes produits par les projets d'agriculture durable, - Nombre de demi-pensionnaires concernés par les projets d'agriculture durable 	

Axe Stratégique N°3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Action 3.3 : Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment

Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air	
--------------	-------------	---	------------	--	------------------	--

Contexte et enjeux

Les entreprises ont une place de premier plan dans la création de synergies territoriales autour de l'écologie industrielle dans un contexte où le territoire recense plus de 31 ZAE (Zones d'activité-économiques) sur une surface s'étendant sur plus de 600 ha.

La création de synergies territoriales passe notamment par la création de temps d'échange, adossés à un pilotage territorial adéquat. L'amélioration de la qualité environnementale des espaces et le soutien aux démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) permettront d'accroître l'exemplarité interne et la durabilité des entreprises.

Objectif

Stimuler des démarches de verdissement et de RSE en entreprise sur le territoire.

Mode opératoire

La mise en place d'une animation territoriale autour des enjeux de RSE aura recours aux leviers suivants :

Levier 1 : Améliorer le cadre d'activité via un verdissement des environs dont les ZAE

- Améliorer la qualité paysagère générale des espaces en commun (exemples : réaménagement et ouverture au public du Bois Barrachin à Beauchamp, mise en valeur des Berges de Seine)
 - Conforter et structurer les trames d'envergures (cf. fiche 4.4),
 - Mutualiser l'application du RLPi en vue d'une esthétique de qualité et homogène sur l'agglomération,
 - Aménager et boiser les espaces des ZAE (en particulier celle des Primevères à Pierrelaye ou des Primoux à Herblay sur Seine) proches des franges de la future forêt en préparation sur le territoire.
- > Les initiatives d'écoresponsabilité existantes ou naissantes au sein des entreprises du territoire

Levier 2 : Coordonner les actions conjointes concernant la qualité environnementale des zones en question

- Recenser et soutenir via un accompagnement technique les actions intra et inter-entreprises des ZAE en lien avec
- > Les aménagements entraînant des économies d'énergies
- > La gestion et la protection de la ressource en eau
- > Les initiatives d'écoresponsabilité existantes ou naissantes au sein des entreprises du territoire

Levier 3 : Initier et soutenir la demande d'Ecologie Industrielle sur le Territoire - EIT (échange de flux et mutualisation)

- Actions d'animation, facilitation, et de mise en contact entre les réseaux existants sur des sujets RSE.

Levier 4 : Accompagner et inciter les entreprises au développement du recours à l'énergie photovoltaïque

Conditions de succès

La réussite de l'action passera par la création d'un cadre adapté, répondant aux contraintes des entreprises. Le sujet d'accompagnement des entreprises est essentiel pour réussir cette démarche. Les entreprises attendent que la collectivité se charge de l'animation de la mise en relation. Les entreprises sont responsables des suites qu'elles voudront bien donner à ces temps de dialogue et/ou concertation : la collaboration entrepreneuriale dépend de leur stratégie singulière.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Développement Economique	Direction Environnement, CCI, ADEME, Région, Réseaux professionnels, CMA
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
300 000 € par an (redynamisation)	- Frais : 3000 € pour la communication - 10 000 € accompagnement animation (ECTI)

Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1 ETP	Développement économique, cadre de vie,
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Entreprises	A définir en 2022 (démarche redynamisation des ZAE)
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes - Nombre d'opérations de redynamisation / requalification dans les ZAE 	

Axe Stratégique N°3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Action 3.4 : Promouvoir le tourisme durable

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	✓	Qualité de l'air
--------------	-------------	---	------------	---	------------------

Contexte et enjeux

Le tourisme est un enjeu d'attractivité structurant et émergent, porté par le projet de territoire. CAVP dispose de nombreux espaces boisés représentant un véritable atout pour développer une activité touristique de proximité (notamment les randonnées) avec les territoires voisins.

Le développement de l'attractivité de CAVP nécessite toutefois un accompagnement spécifique afin de développer un tourisme durable, respectueux de l'environnement et compatible avec les objectifs "climat-air-énergie" du territoire.

Cette action vise donc à créer un cadre interne à la collectivité pour coconstruire une politique tourisme durable, pérenne dans la durée.

Objectif

Développer un tourisme respectueux des habitants et de l'environnement.

Mode opératoire

La promotion d'un tourisme vert passera par le levier suivant :

Levier : La création d'un schéma directeur touristique avec une dimension « tourisme vert » et de proximité importante incluant les actions suivantes :

- Une valorisation accentuée des espaces naturels remarquables du territoire, dont notamment la forêt de Montmorency.

Un travail sur l'accessibilité des points d'attrait sera mené : forêt, Seine, patrimoine (mise en place de navettes le week end pour les visiteurs, continuité cyclable, accès randonneurs depuis les gares). Notamment le Fort de Corneilles ou les sites en lien avec la finalisation du Sentier Métropolitain du Grand Paris.

- Une participation à la mise en place de parcs, bois et jardins (Schlumberger à Corneilles-en-Parisis, de l'hôpital de Taverny) et d'espaces en devenir.

- Une étude d'opportunité sur l'essor des activités de randonnées (pédestre, vtt, équestre) : développement des circuits notamment dans la nouvelle forêt mise en place pour 2030 par le SMAPP, la forêt domaniale de Montmorency et les espaces naturels régionaux type les Buttes du Parisis, aménagements d'espaces pour les randonneurs, mise en place de jalons.

- > Les sentiers de randonnée pourront par exemple être mis en valeur par l'implantation d'une station de trail, pratique en pleine expansion en Ile de France.

- > Des partenariats pourront être dressés pour la création de balades thématiques ainsi qu'avec des clubs hippiques

- > Un conventionnement pluriannuel avec le codérando pourra être réalisé

- La mise en avant du cyclotourisme (système de localisation des vélos voisins, berges de Seine, entrée de forêt) avec notamment la participation et le développement d'actions en lien avec la Seine à vélo,

- La réalisation des travaux liés à la V33 (Corneilles, La Frette, Herblay),

- La mise en avant des sites patrimoniaux du territoire : Moulin de Sannois, Fort de Corneilles, Eglise Saint Martin à Herblay,

- Le développement des activités nautiques et de plein air, sportives ou de plaisance, en partenariat avec les associations,

Conditions de succès

La réussite de l'action nécessitera de créer un cadre de travail flexible et pérenne pour intégrer dans la durée des synergies entre tourisme et durabilité.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Aménagement et Tourisme	Directions Transports, Direction Environnement, Direction Développement Economique, SMAPP, CD95, AEV, ONF, communes, secteurs privé (commerçants, hébergeurs), associations locales (randonnée, ...)
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
50 000 € / an	- Frais : en cours d'élaboration
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1 ETP	Image et préservation du cadre de vie
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Habitants, visiteurs, partenaires économiques	Validation du schéma directeur touristique : 2022 Réalisation du plan d'actions : 2023-2026
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés - Nombre de nuitées sur le territoire 	

D. Axe 4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions



A partir des éléments du diagnostic, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la CAVP repose sur quatre enjeux fondamentaux qui touchent les secteurs les plus vulnérables du territoire au regard des évolutions climatiques d'ores et déjà engagées et celles à venir :

- Réduire l'exposition de la population et protéger les infrastructures des risques et impacts du changement climatique, en particulier les conséquences sanitaires (pollution atmosphérique aggravée, canicules,...) et les risques d'inondation ou de mouvement de terrain.
- Préserver la ressource en eau qualitativement et quantitativement : économiser la ressource aqueuse, développer utilisation raisonnée de l'eau, modifier les pratiques et usages quand cela est possible (mesures dites « sans regret » qui visent à consommer moins de ressource), optimiser le stockage en surface en période d'excédent de précipitation et déployer des dispositifs qui favorisent la recharge naturelle des nappes en eau de qualité (génie écologique) ;
- Préserver les écosystèmes naturels et semi naturels (bandes enherbées le long des cours d'eau, réseaux cohérents de noues, fossés et de mares, etc.) , favoriser et protéger les continuités écologiques, notamment celles qui sont nécessaires à la recharge des nappes en eau de qualité,
- Organiser une gestion stratégique des sols du territoire de CAPV pour prévenir les impacts du changement climatique, par exemple construire une stratégie agro-forestière ou d'urbanisme concertées et résilientes.

Objectifs opérationnels

D'ici 2026


3 porteurs différents



4 actions à piloter

11 indicateurs de suivi (cf. fiches)

Les évolutions du climat vont engendrer une modification des températures et de la pluviométrie. Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels est également prévue : inondations, sécheresses, glissement de terrain. La CAVP est particulièrement sensible à ces risques notamment du fait de sa proximité avec les rûs. Ainsi, l'adaptation du territoire vers plus de résilience est un enjeu majeur du Plan climat air énergie afin d'atténuer les dommages potentiels et identifier les opportunités nouvelles.



Les actions de ce PCAET liées à un aménagement du territoire plus résilient, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et propice à la biodiversité :

- D'intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans l'aménagement du territoire à travers un document fondateur « Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers d'un SCOT » (Action 4.1)
- D'initier des économies d'énergies et de favoriser le retour de la biodiversité en ville, notamment nocturne grâce à une trame noire : « Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité » (Action 4.2)
- D'expérimenter et de déployer des solutions innovantes en lien avec les risques climatiques, notamment en lien avec les sols et une trame brune : « Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisations des sols et de création d'îlots de fraîcheur » (Action 4.3)
- Diminuer les risques généraux associés au cycle de l'eau et de l'assainissement, avec en parallèle la mise en place d'une trame bleue : « Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire » (Action 4.4)

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité				
Action 4.1 : Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers d'un SCOT				
Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air
Contexte et enjeux				
<p>Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.</p> <p>Document de planification stratégique, le SCoT constitue à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> Un outil de retranscription du projet de territoire ; -> Un document pivot de la planification territoriale, à l'intermédiaire entre le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET, porté par la Région), et les documents d'urbanisme communaux (plans locaux d'urbanisme). 				
Objectif				
Créer un cadre de planification territoriale adéquat pour retranscrire les enjeux "climat-air-énergie".				
Mode opératoire				
<p>Levier : Proposer d'élaborer un SCOT selon les modalités suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de travail (mise en place d'un comité des maires, d'un comité technique, d'un responsable pilote...) - Un périmètre clair et une stratégie de concertation - Un diagnostic et l'état initial de l'environnement - Des projets d'aménagement et de développement durable - Un document d'Orientations et d'Objectifs <p>Les principales grandes thématiques air-climat-énergie pouvant être évoquées par le SCoT seraient à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement du développement urbain (espaces urbains, espaces agricoles et espaces naturels, imperméabilisation des sols, ...) - l'environnement et le cadre de vie (transition énergétique, trames vertes, bleues, noires, brunes et blanches, grands paysages, nature en ville, ressource eau, qualité de l'air et santé publiques, gestion des déchets...) - l'environnement et le développement économique (agriculture, activités économiques, ...) - l'offre de déplacement (maillage du territoire, transports en communs, mobilités dynamiques et faiblement émettrices, ...) - la politique de l'habitat (parcours résidentiel, étude thermique des bâtiments, ...) - la politique d'équipement et de services du territoire (équilibre des fonctions / rapprocher l'habitat des équipements / services, nouvelles technologies, ...) 				
Conditions de succès				
L'élaboration d'un SCOT nécessitera un pilotage dédié et une mobilisation importante des parties prenantes du territoire. Il pourrait servir de premier projet structurant pour les instances de concertation du territoire (fiche 6.4)				

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction de l'Aménagement et du Tourisme	Internes : Pôle attractivité - Dir. de l'environnement, Dir. des transports, Dir. DevEco, Dir. des territoires Externes : Communes, Département, Région, Etat, EPCI voisins et éventuels autres partenaires institutionnels (AEV, SMAPP, ...)
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
AMO : 250 000 € (moyenne Banque des territoires 2008)	- Frais : -
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0.5 ETP	Cadre de vie, développement économique, démocratie participative
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Communes, Partenaires du territoire, Agglomération, élus	Initialisation de la démarche du SCoT : 2022 Finalisation : 2024
Indicateurs d'évaluation	
- Adoption du SCOT	

Axe Stratégique N°4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Action 4.2 : Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité

Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air	
--------------	-------------	---	------------	--	------------------	--

Contexte et enjeux

L'éclairage public est un levier, à la fois pour améliorer la performance des consommations énergétiques des collectivités mais également pour mieux préserver la biodiversité nocturne (trame noire). Les actions mises en place doivent toutefois être compatibles avec les enjeux de sécurité inhérents à l'éclairage public.

La mise en place d'une trame noire concerne à la fois la compétence "éclairage public" mais également les enseignes lumineuses des entreprises et commerces du territoire. Ces acteurs doivent se conformer au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et à l'arrêté du 27 déc 2018 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.

Objectif

Optimiser la gestion de l'éclairage nocturne en vue de lutter contre le changement climatique (adaptation et atténuation).

Mode opératoire

L'action pourrait se fonder sur les leviers suivants :

Levier 1 : Prévoir des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique de l'éclairage public à travers le plan lumière

- Capitaliser sur les études réalisées afin de diagnostiquer les performances environnementales du dispositif d'éclairage public actuel.
- Réduire les consommations suite au programme de rénovation et d'optimisation (durée, intensité, technologie led...), en cours de réalisation

Les points clés de ce programme sont :

- La maîtrise des durées de fonctionnement de l'éclairage par le biais d'horloges astronomiques qui permettent chaque jour de piloter finement les horaires d'allumage et d'extinction des candélabres ;
- La réduction des allumages diurnes pour recherche de pannes ;
- Le remplacement des luminaires existants par des modèles développés spécifiquement autour de la technologie LED (remplacement de plus de 13 000 lanternes) ;
- La mise en place d'un abaissement de la puissance des luminaires LED en milieu de nuit (heures de faible fréquentation nocturne de l'espace public entre 23h et 6h) ;
- Elaboration d'un SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) permettant d'harmoniser à l'échelle intercommunale, la puissance de l'éclairage suivant le type de voies (lotissements, secteurs piétonniers, voies de transit local, voies de transit primaire). L'objectif : éclairer juste (ni trop, ni trop peu) ;
- Intégration des directives de l'Arrêté du 27 décembre 2018 contre la pollution lumineuse (puissances maximum à ne pas dépasser, remplacement de tous les luminaires "boules", limitation de l'éclairage en direction des cours d'eau, suppression de tout éclairage parasite en direction du ciel, des espaces naturels et cours d'eau).

Les objectifs globaux sont :

- diviser quasiment par 2 la consommation des installations d'éclairage public d'ici la fin du Marché de Performance Energétique (6%, 25% et 45% d'économies d'énergies réalisées respectivement à la fin des années 3, 6 et 9) ;
- réduire considérablement le nombre des pannes afin de limiter le déplacement des véhicules dédiés à la maintenance.

Levier 2 : Promouvoir des pratiques respectueuses de la biodiversité via l'intégration de la notion de "trame noire" au sein du plan lumière.

- Introduire dans le plan lumière des pratiques luttant contre la pollution lumineuse artificielle dont notamment :

- Recherche de sites permettant une extinction complète de l'éclairage (ex : parcs urbains) en restant cohérents avec les objectifs de sécurité publique;
- Coupure de l'éclairage de mise en valeur du patrimoine architectural à partir de 1 heure.
- Répondre aux exigences décrites au sein de l'arrêté du 27 déc 2018 en lien avec la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses des bâtiments non résidentiels (arrêt de l'envoi de lumière vers le ciel, seuils de températures de couleur à respecter, ...)
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des pratiques au regard des enjeux "climat-air-énergie"

Conditions de succès

Une adhésion des acteurs économiques sera nécessaire pour mener l'action à l'échelle des entreprises du territoire. Une concertation adéquate devra donc être mise en place. De plus, il faudra coordonner la trame communautaire noire, avec les trames verte et bleue de CAVP.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction des Réseaux, Direction de l'Environnement et Aménagement (pour le RLPi)	Directions du développement économique, services communaux (PM), CCI, Associations de professionnels et de riverains
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Coûts liés aux investissements sur l'éclairage public (16 000 000 TTC) + coût du diagnostic (310 000 € TTC)	- Frais : coûts des campagnes de sensibilisation
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1.5 ETP pour l'animation	Biodiversité
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Agglomération, Entreprises	Publication officielle du plan lumière : 2022 Déploiement du marché de performance énergétique : 2021-2029
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - % de points lumineux en LED - Consommations d'énergie liées à l'éclairage public de la CAVP 	

Axe Stratégique N°4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Action 4.3 : Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	✓	Qualité de l'air	✓
--------------	-------------	---	------------	---	------------------	---

Contexte et enjeux

Tous les 7 à 10 ans, l'équivalent de la superficie d'un département français moyen est artificialisée. Le processus d'artificialisation contribue à réduire la capacité de séquestration du carbone dans le sol et limite l'adaptation des sols aux effets du changement climatique.

C'est donc un enjeu clé du développement du territoire, à l'intersection des démarches d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique.

Des solutions de désartificialisation des sols sont, aujourd'hui, testés sur des projets pilotes et soutenues par les agences gouvernementales, notamment les Agences de l'eau. L'ambition de cette action est d'implémenter des projets expérimentaux de désartificialisation des sols sur le territoire de CAVP et de les associer à une démarche, plus générale, de réappropriation de l'espace et des sols par la population.

Objectif

Initier, soutenir et coordonner les aménagements plus résilients qui contribuent à la désimperméabilisations des sols ou à leur non-imperméabilisation et permettent de séquestrer plus de carbone.

Mode opératoire

Pour mettre en œuvre des projets expérimentaux à fort impacts, sur le territoire, l'action repose sur les leviers suivants :

Levier 1 : Réalisation d'une cartographie des îlots de fraîcheurs et de leurs corollaires les îlots de chaleur.

- Edition d'une cartographie des îlots de fraîcheur tous gestionnaires confondus, régulièrement mise à jour et constituant la base d'un observatoire dédié.

Levier 2 : Mise en avant et communication autour les projets pionniers en lien avec la nature déjà en cours sur le territoire.

- Dont la future forêt de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (projets de réintégration de la nature en milieu urbanisé, voir fiche 3.3)

- Dont le partenariat avec le SMAPP sur les dessertes actives de la future forêt et sur l'aménagement de plusieurs de ses franges sur les ZAE ou le pôle de gare de Montigny-Beauchamp...

- Dont le projet de la Ville de Bessancourt qui pourra être inscrit au CRTE - réaménagement du centre-ville

Levier 3 : Développer ou initialiser un à deux projets pilotes d'aménagement durable où seraient testées des techniques alternatives (enrobés drainants, béton poreux), et par exemple les futurs éco-quartiers prévus par plusieurs communes :

- Initier des AMI pour soutenir ces initiatives qui peuvent émaner de structures publiques ou privées diverses (associations, entreprises, écoles...), adoubees par une commune.

- Mobiliser, mettre en œuvre et suivre ces projets pilotes et promouvoir les impacts climat-air-énergie positifs, notamment au regard de la séquestration carbone.

- Capitaliser les retours d'expérience en les incluant éventuellement au sein du SCoT (cf. fiche 4.1)

Conditions de succès

La mise en œuvre de l'action nécessitera un portage politique et adhésion des citoyens.

Initiateur / Facilitateur

Direction de l'Aménagement et du tourisme / Direction des territoires

Partenaires

Direction de l'Environnement, Direction des Services Techniques (service assainissement), SMAPP, Communes, CEREMA, ADEME, Région, Etat, Aménageurs

Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
A estimer par les prestataires	- Frais : 20 000 € d'AMO (coût estimatif pour l'animation de la démarche et valorisation de temps humain (110 jours/an)
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,1 ETP	Cadre de vie, biodiversité, séquestration
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Communes, Agglomération, aménageurs	Dépendant des prestataires choisis
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public - Superficie des ilots de fraîcheur et de chaleur 	

Axe Stratégique N°4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Action 4.4 : Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire

Volet	Atténuation		Adaptation	✓	Qualité de l'air	✓
--------------	-------------	--	------------	---	------------------	---

Contexte et enjeux

Les actions d'adaptation permettent de réduire la sensibilité des activités aux conséquences du changement climatique. Le territoire de la CA Val Parisis étant principalement concerné par les risques en lien avec les inondations continentales et les crues, le développement de compétences et de documents stratégiques visant à atténuer ce risque doit être soutenu.

En parallèle pour ce qui s'agit de la résilience des écosystèmes et de la biodiversité, la trame verte et bleue (TVB) sont des solutions avantageuses du fait de leurs objectifs : maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Ces trames ont pour ambition principale d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle, touristique et économique du territoire. Ainsi, la TVB territoriale est un outil pertinent pour intégrer les enjeux d'adaptation dans les documents d'urbanismes.

Objectif

Mettre en place une stratégie territoriale pour bâtir des continuités écologiques naturelles et réduire la vulnérabilité des systèmes face aux changements climatiques.

Mode opératoire

La mise en place d'une trame verte et bleue passera par l'exploitation des leviers suivants :

Levier 1 : Poursuivre le diagnostic du territoire qui s'appuie et décline le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les sous-actions prévues seront :

- Identifier les enjeux relatifs à la TVB de CAVP (cartographie des enjeux naturels et urbanistiques en cours sur le territoire de CAVP).
- Elaborer une stratégie TVB en lien avec les compétences de la CAVP et mettre en place un groupe de travail avec un plan d'actions "Trames vertes et bleues".
- Conforter et structurer les trames incluant notamment les éléments suivants :
 - o Les trames vertes et bleues mentionnées dans les PLU des communes, par exemple à Herblay, de la forêt de Montmorency à la forêt de Saint-Germain via le bois des Aulnaies.
 - o Le bois des Eboulures, la promenade des Impressionnistes, le bois des Copistes, le bois de Boissy, les Buttes du Parisis, la Coulée verte de Corneilles, la forêt du Grand Paris.
 - o Les forêts urbaines, par exemple à La Frette et Taverny.
- Initier la création d'un Atlas de la Biodiversité à l'échelle du territoire.

Levier 2 : Développer et étendre les actions en lien avec la compétence GEMAPI sur les bassins de ru (compétence transférée au SIARE) et sur le bassin de Seine avec les aménagements de berges de Seine.

- S'appuyer sur les premiers résultats significatifs dans la lutte contre les inondations générées par les rus de Montubois et d'Enghien, et sur le réaménagement des rus de Bessancourt et de Liesse pour accélérer le développement écologique et les capacités d'adaptation du territoire.

Levier 3 : Déployer un schéma directeur d'assainissement répondant aux enjeux d'adaptation du territoire

- Réalisation d'une sectorisation des dysfonctionnements en matière d'assainissement (entretien des réseaux, lutte contre les branchements polluants et les fuites, rejets en eaux vives) et de localisation précise d'anomalies d'écoulement pluviaux.
- Proposition de travaux et évaluation environnementale,
- Réalisation des travaux.

Les conclusions des démarches ci-dessus pourront être intégrées dans les documents d'urbanismes pertinents et un éventuel SCOT (lien avec l'action 4.1)

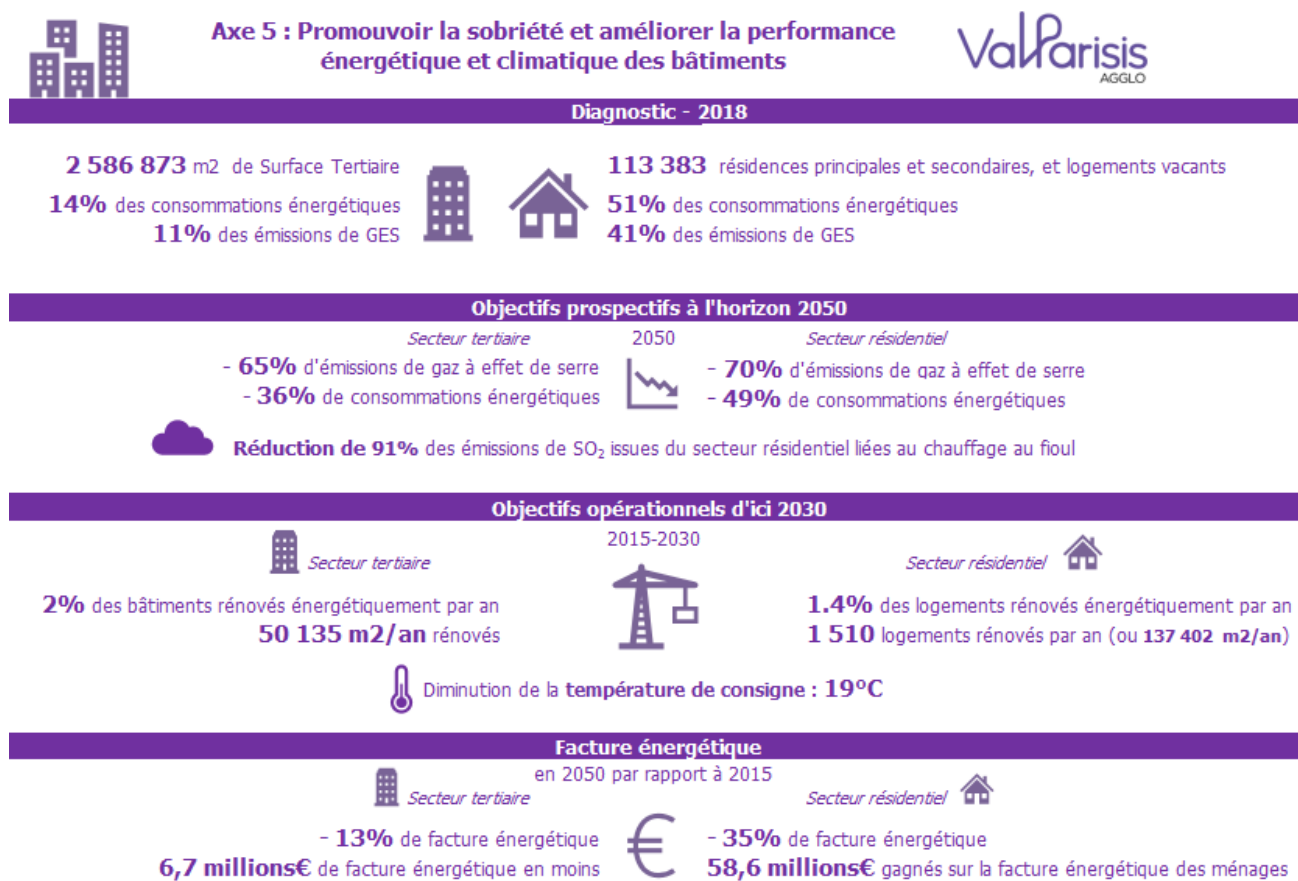
Conditions de succès

La réussite de la mise en place d'une trame verte et bleue nécessitera un portage politique adéquat à différents niveaux, une mobilisation d'acteurs variés (scientifiques, associatifs, ...) à des échelles diverses (régionales, territoriales, locales). Une fois adoptée, la trame verte et bleu, devra être supportée par une animation et un suivi efficace.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction de l'Environnement	Directions des Territoires, Direction de l'assainissement, Agence des Espaces Verts (AEV), Direction 'Aménagement et Tourisme, Communes, Région, Associations, SMSO, SIARE, ADEME
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Coûts du schéma directeur assainissement : 1,2 M € TTC + AMO = 52 k € TTC Stratégie TVB : à définir par le prestataire sélectionné GEMAPI : environ 11 M€ (berges de seines incluses)	- Frais : animation 4 000 € TVB et AMO
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,75 ETP au total pour l'ensemble des sujets	Cadre de vie, biodiversité, GEMAPI
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Communes, Agglomération, aménageurs, riverains, associations	Mise en place effective du SDA : 2023-2024 (24 mois de création) Mise en place effective des trames vertes et bleues : cf. Actions SCOT
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - % de terres artificialisées sur le territoire intercommunal - Nombre d'espèces recensées sur le territoire - Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique - % de réalisation du schéma directeur d'assainissement (dans les travaux préconisés) - Superficie des trames vertes et bleues 	

Axe 5 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions




Les 113 000 logements du secteur résidentiel, dont 107 000 résidences principales, et les 2 580 000 m² du secteur tertiaire représentent respectivement 52% et 14% des consommations énergétiques, soit plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire. En étant moins dépendant des énergies fossiles et en diminuant les consommations énergétiques, la facture énergétique pour les ménages et acteurs économiques du secteur tertiaire ainsi que les organismes publics baisseront de manière importante :

- 13% de facture énergétique en moins pour les acteurs du secteur tertiaire en 2050 (soit 6.7 millions d'économie) ;
- 35% de facture énergétique en moins pour les ménages en 2050 (soit 58.6 millions d'économie).

Cette diminution de la facture énergétique du territoire est un levier de pouvoir d'achat et d'attractivité du territoire.

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire en vue notamment de :

- 
- Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel de 70% d'ici 2050 et les émissions de gaz à effet de serre de 49% ;
 - Réduire les consommations énergétiques du secteur tertiaire de 65% d'ici 2050 et les émissions de gaz à effet de serre de 36%.

Les enjeux consistent donc à éviter ses consommations, en incitant à la sobriété et à la rénovation énergétique des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique. Il est également important de modifier les modes de chauffage afin de favoriser les énergies décarbonées, en passant de chauffage au fioul vers d'autres modes comme le bois, le solaire thermique...

En termes d'intensité, cet axe doit notamment permettre au territoire d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- Viser une modification de la température de consigne pour le secteur tertiaire 19°C d'ici 2030 et à 20°C pour le secteur résidentiel ;
- Viser un taux de rénovation de 2% par an du secteur résidentiel (1 500 logements environ par an, tous secteurs confondus : logements sociaux et privés) ;
- Viser un taux de rénovation de 1.2% du secteur tertiaire (50 000m²/an environ) ;
- Sensibiliser les entreprises et les particuliers sur l'utilisation des matériaux locaux et biosourcés.

Pour ce faire les actions envisagées par la CAVP sont les suivantes :

- « Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique » (Action 5.1)
- « Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments » (Action 5.2)

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°5 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments						
Action 5.1 : Poursuivre et renforcer les initiatives et actions en matière de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique						
Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air	✓
Contexte et enjeux						
<p>La CAVP déploie, notamment dans le cadre de partenariats, différentes actions en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Cet enjeu est crucial dans la réduction de la consommation d'énergie du territoire et d'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>A ce titre, le PCAET visera à amplifier ces efforts.</p>						
Objectif						
Renforcer l'ampleur et l'efficacité des actions du territoire en faveur de la rénovation énergétique.						
Mode opératoire						
<p>La mise en œuvre de l'action passera par les leviers suivants :</p> <p>Levier 1 : Soutenir la mise en réseau des acteurs dans le domaine énergétique "Habitat et "climat-air-énergie"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un panel d'actions prioritaires au regard des enjeux climat-air-énergie - Accompagner et suivre la mise en œuvre du programme d'actions - Renforcer "au fil de l'eau" l'intégration des enjeux "climat-air-énergie" dans la mise en œuvre de la politique Habitat de la CAVP - Evaluer les impacts de la mise en œuvre des actions définies et de la politique Habitat au regard des enjeux "climat-air-énergie" <p>Levier 2 : Identifier les situations de précarité énergétique : ménages touchés, patrimoine bâti à risque ou à fort potentiel d'économies</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur un état des lieux et cartographier les bâtiments classés F et G impactés par l'évolution de la réglementation (loi Energie-Climat) - Réaliser un suivi du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) afin de connaître le nombre de demandes et repérer les ménages en difficultés financières - S'appuyer sur le programme RECIF et sur la mise en place d'un observatoire des copropriétés pour identifier celles éligibles aux aides établies pour les travaux de rénovation <p>Levier 3 : Soutenir financièrement les ménages modestes et très modestes dans les travaux de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via le versement d'aides de solidarité, - Via l'ingénierie dans les travaux, <p>Levier 4 : Développer une Plateforme de Rénovation Energétique via le programme SARE (Service d'Accompagnement à la rénovation Energétique) en tant que vecteur de référence pour la sensibilisation et le conseil auprès des ménages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les leviers financiers (de l'agglo et d'autres sources : CEE, programme "Habiter mieux", MaPrimeRenov') - Mettre en place des animations pour informer sur les factures d'énergie, les possibilités d'économies d'énergie, sur les travaux simples à effectuer (ex : changement d'ampoules) - Réalisation d'actions de sensibilisation pour promouvoir les bons gestes et usages auprès du grand public <p>L'ensemble du volet formation est à mutualiser à l'échelle des Centres Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, pour accroître la visibilité du programme de communication/information/formation et réduire les coûts associés.</p>						

Conditions de succès	
La réussite de l'action passera par la mise en place d'un cadre de travail pérenne, adéquat et flexible entre les Directions Habitat et Environnement.	
Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Habitat	SARE, ADIL, SOLIHA
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
120 000 € par an (Aides de solidarité écologique versées aux ménages) 70 000 € par an (programme SARE) + 120 000 € par an ASE	- Frais : -
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,2 ETP	Performance des services
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Particuliers, entreprises du BTP	-
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Volume de production annuelle de logements - Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique 	

Axe Stratégique N°5 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Action 5.2 : Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	✓
-------	-------------	---	------------	------------------	---

Contexte et enjeux

Le développement des bâtiments durables constitue un enjeu majeur en France du fait d'un potentiel d'économie d'énergie très important. La loi française sur la transition énergétique ainsi que la proposition de la Commission Européenne pour une meilleure efficacité des ressources des bâtiments neufs poussent les acteurs publics à faire preuve d'exemplarité en matière de performance énergétique des bâtiments et constructions tertiaires.

En parallèle des dispositifs de labélisation destinés aux opérations de construction et de réhabilitation en Ile-de-France existent (ex : Label BDF "Bâtiment Franciliens Durables", RGE, NF HQE, BBKA, E+C, etc. ...). La promotion et la sélection privilégiée de promoteurs labélisés en matière de Développement Durable permettra à la Communauté d'Agglomération de Val parisis de valoriser les bonnes pratiques adoptées sur son territoire pour les constructions.

Objectif

Atteindre un niveau d'exemplarité publique en cohérence avec la transition énergétique qui doit s'opérer. Encourager des opérations plus vertueuses, la montée en compétence des acteurs, la diffusion de bonnes pratiques/process vertueux de travail de MOA. Informer les administrés.

Mode opératoire

La mise en œuvre de l'action passera par les leviers suivants :

Levier 1 : Réalisation du Schéma Directeur Immobilier du Patrimoine Communautaire qui permettra :

- un diagnostic complet sur le patrimoine afin de connaître l'ensemble des données (notamment sur les consommations, les besoins et les usages) nécessaires à toutes politiques durables
- d'assimiler les associations citoyennes et EnR, acteurs des filières de matériaux biosourcés, acteurs du réemploi, filières locales, réglementation locale, ...

Levier 2 : Intégrer au sein d'un éventuel SCoT et à destination des communes volontaires une Charte Qualité à destination des promoteurs composée d'une série de critères relatifs à la performance énergétique des futurs bâtiments.

Inclure, promouvoir et former les professionnels de l'action sociale et les promoteurs en favorisant leur implantation

- Favoriser l'intégration de la démarche qualité pour les bâtiments communautaires et communaux
- Développer la visibilité de l'offre des artisans locaux et promoteurs qualifiés et labélisés à travers la mise en place d'un annuaire
- Intégrer ces enjeux dans la politique achat de l'Agglomération (cf. axe 6) et la mise en place du Schéma Directeur Immobilier de la CAVP
- Etudier des pistes pour augmenter la connaissance des aides existantes à rénovation énergétique et des initiatives existantes pour accompagner les particuliers à la mise en place de rénovations avec les acteurs concernés
- Favoriser le recours aux ENR&R notamment en facilitant l'accès aux réseaux de chaleur (Schéma Directeur des EnR&R)

Levier 3 : Dans le cadre du travail relatif au cadastre solaire, développer le recours à l'énergie photovoltaïque pour les bâtiments de la CAVP et le proposer aux communes,

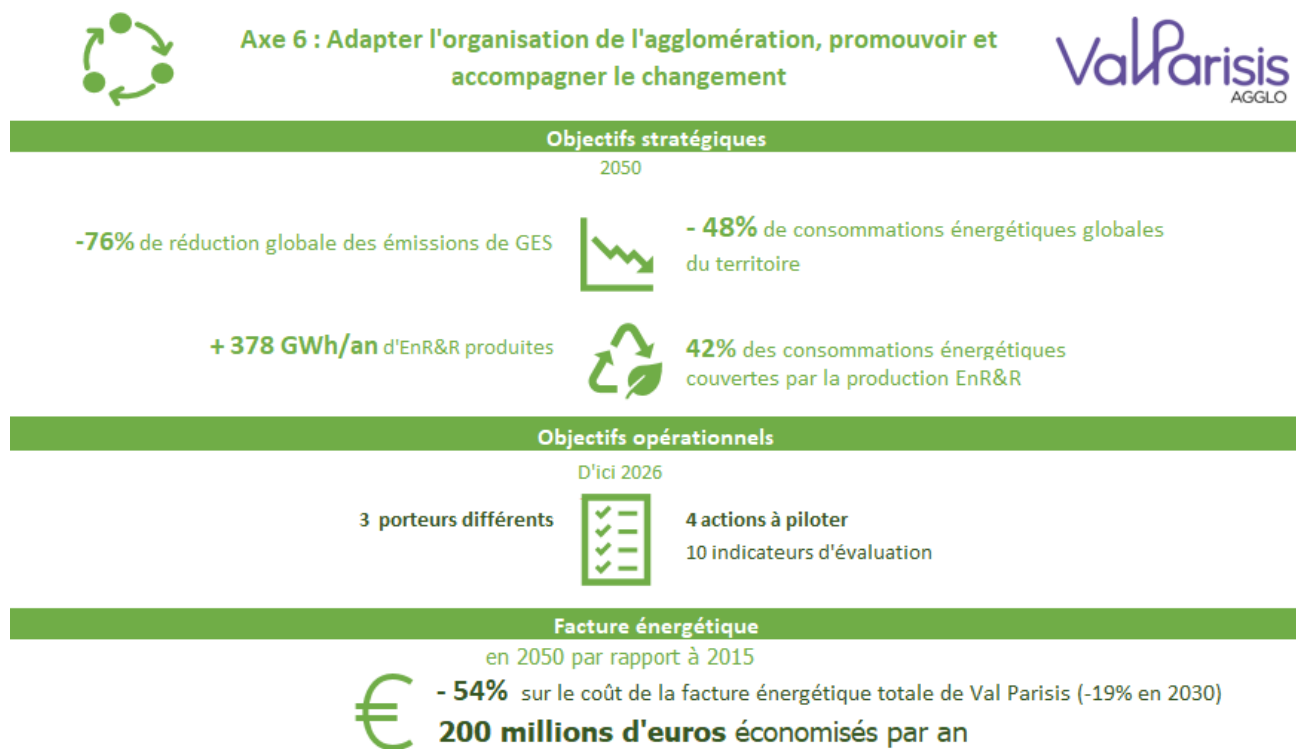
Conditions de succès

La mise en place de l'action nécessitera une bonne connaissance des acteurs locaux et une animation pérenne dans le temps.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Patrimoine et Direction Habitat (charte qualité des promoteurs)	Conseil départemental 95 (SARE, RECIF, SOLIHA), ADEME, CAUE 95, DDT95, Ekopolis, EPFIF, AORIF
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Variable selon opérations Schéma directeur immobilier : à chiffrer (à définir selon le PPI)	Frais : 4000 € / an : animation / communication
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
ETP : 0.2	Cadre de vie, développement économique local
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Aménageurs, SEM, Collectivités, MOA publique et privée du territoire, la population	Schéma Directeur Immobilier : 2023 Charte Qualité : 2024 (avec le SCOT, fiche 4.1)
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du schéma directeur du patrimoine immobilier - Nombre de communes concernées par la charte qualité 	

E. Axe 6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

1. Cadrage stratégique et cohérence des actions




L'entité administrative « Val Parisis » émet des GES par son patrimoine et les compétences exercées : achats effectués, les immobilisations de la collectivité, l'entretien des réseaux, la flotte de véhicules, le parc informatique, etc ...

Alors que la CAVP invite l'ensemble des acteurs de son territoire à se mobiliser pour la transition énergétique, l'exemplarité de l'administration constitue une priorité forte. La CAVP veut agir sur l'ensemble des leviers qui sont à sa disposition : patrimoine bâti, déplacements des agents, commande publique. De plus son statut lui offre une légitimité privilégiée lui permettant d'endosser un rôle fédérateur et d'accompagnement des initiatives.

Ainsi les actions qu'elle prévoit sont les suivantes :

- « Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire » (Action 6.1)
- Réaliser des économies d'échelle partagées : « Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, ...) » (Action 6.2)
- « Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique » (Action 6.3)

- 
- « Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire » (Action 6.4)

2. Fiches Actions

Axe Stratégique N°6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement					
Action 6.1 : Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire					
Volet	Atténuation	✓	Adaptation		Qualité de l'air
Contexte et enjeux					
<p>La mise en œuvre de la vision stratégique et du plan d'actions du PCAET demande une coordination technique dédiée mais également un portage politique renforcé afin de valoriser les aspects transversaux des enjeux climat-air-énergie au sein de politiques sectorielles notamment les Directions Habitat, Mobilité ou Développement Economique. Une Vice-Présidence dédiée permettrait de promouvoir et de porter la vision de l'Agglomération et de faciliter la mise en œuvre du PCAET.</p> <p>La mobilisation des citoyens et des acteurs économiques devra également être coordonnée au vu notamment du nombre élevé d'actions de sensibilisation prévue. Il faudra ainsi veiller à ne pas sursolliciter les acteurs et mutualiser les synergies entre actions du PCAET.</p>					
Objectif					
Construire un pilotage ambitieux et opérationnel de la politique territoriale "climat-air-énergie" et le décliner de façon cohérente dans les politiques sectorielles de CAVP.					
Mode opératoire					
<p>L'action 6.1 permet de mener des politiques sectorielles cohérentes. Elle pourra s'appuyer sur la mise en œuvre de plusieurs leviers, au niveau interne, pour mettre en œuvre et suivre l'état d'avancement du PCAET:</p> <p>Levier 1 : La définition d'instances de gouvernance pérennes (comité de pilotage, comité technique...) pour le suivi et la mise en œuvre du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incluant le développement d'une ingénierie interne et partagée - Le recrutement ou l'identification d'une personne dédiée (chargé de mission) à la coordination globale des actions <p>Levier 2 : La mise en place d'outils et des moyens de communication propres au PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une campagne de lancement avec une charte graphique dédiée (logo, publication de document, organisation d'évènement...) avec un sponsorship fort de la part de la direction générale. - La mise en place d'un outil de coordination et de pilotage des campagnes de sensibilisation, de concertation et de retours d'expérience - La mise en place d'un outil de suivi des actions du PCAET en cours ou à venir avec un tableau de bord permettant un reporting régulier de l'avancement. 					
Conditions de succès					
Un portage politique important sera crucial pour la mise en place de cette action intégratrice. C'est une action essentielle qu'il faut mener de façon transversale, cohérente et coordonnée entre les différentes directions sectorielles de la CAVP. Les résultats obtenus seront révélateurs de l'engagement politique en faveur du PCAET.					

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction de l'Environnement	Partenaires des actions du PCAET, collectivités
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Coûts associés aux actions innovantes/ou formes innovantes d'accompagnement	- Frais d'animation 10 000 €
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0.5 ETP initialement (pour animation/suivi annuel des indicateurs /bilan de mi-parcours et final du PCAET/rapport annuel de développement durable de la CAVP)	Gouvernance, communication, visibilité, exemplarité
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Partenaires et porteurs d'actions du PCAET, collectivités, communauté d'agglomération et son conseil de développement, citoyens	
Indicateurs d'évaluation	
- Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées	

Axe Stratégique N°6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Action 6.2 : Promouvoir le schéma de mutualisation territoriale et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, ...)

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air
--------------	-------------	---	------------	------------------

Contexte et enjeux

Les enjeux climat-air-énergie sont une grille de lecture qui s'applique de manière transversale aux politiques de l'Agglomération (Développement économique, aménagement, mobilité...) ainsi qu'à son mode de fonctionnement (politique achat, politique interne de déplacements...).

L'intégration des enjeux "climat-air-énergie" au sein de l'Agglomération induit donc :

- La définition d'un territoire plus durable et résilient
- La mise en place d'actions à des stades de maturité différents (actions innovantes, actions en réplique...) dans des domaines diversifiés
- La capacité d'élaborer ces actions, de mobiliser des financements et des subventions, de mettre en place, de suivre et de communiquer sur ces actions et de partager les retours d'expériences.

L'action "climat-air-énergie" territoriale nécessite la mise en place de synergies entre la Communauté d'Agglomération de Val Parisis et les communes : organiser un cadre de travail, ingénierie territoriale et mobilisation de financements adéquats. Ainsi, elle repose sur l'enjeu prioritaire du schéma de mutualisation de la CAVP, basé sur une démarche de dialogue et de volontariat des communes.

Objectif

Développer un cadre de travail pérenne entre l'Agglomération et les communes du territoire.

Mode opératoire

Le cadre de mutualisation "Climat-air-énergie" inclura les leviers suivants :

Levier 1 : Création d'un schéma de mutualisation des ressources des acteurs du territoire de la communauté d'agglomération (communes, villes, ...).

- Etudes du potentiel, dans une optique d'application, d'un usage partagé d'outils (ex : véhicules, licences, ...), d'infrastructures (ex : locaux), et de ressources humaines entre les acteurs publics au sein de la CAVP, sur la base du volontariat des villes.

Levier 2 : Mettre en œuvre la mutualisation sur les domaines suivants : restauration scolaire, serre, RLPi, RGPD, Archives, en veillant particulièrement aux enjeux de développement durable de ces secteurs.

Levier 3 : Mutualisation des actions de communication / sensibilisation en matière de développement durable:

- Pour coordonner les projets et les ressources mobilisées.
- Pour faire ressortir la transversalité et la cohérence des actions entre elles :
 - Exemples de sujets de campagnes transverses : Energies positives du territoire, Familles "zéro-déchets", le bio dans les cantines scolaires.
- Définir un cadre d'échange en fonction des besoins et des opportunités (temps de partage de retours d'expériences, création de veilles thématiques, définition de task force ponctuelles pour répondre à des appels à projets...) suivant différentes thématiques (patrimoine communautaire et communal, éducation, politiques d'achats...).
- Sensibiliser les élus, acheteurs et administrés à la question de la réutilisation des biens.
- Mutualiser les espaces du patrimoine public pour - par exemple - réduire le nombre de surface à chauffer.

Levier 4 : Poursuivre la mutualisation de la compétence « outils et mobilisation des financements »,

Pour l'ensemble des leviers il sera crucial de :

- Mobiliser les parties-prenantes pertinentes au niveau des communes et de l'Agglomération (idée : création d'un annuaire par thématiques : patrimoine communautaire et communal, éducation, politiques d'achats ...)
- Animer la mise en réseau du cadre de mutualisation.
- Définir et mettre en œuvre des projets initiaux structurants.
- Communiquer en interne de l'Agglomération et des Communes sur les impacts et résultats du cadre de mutualisation (ce qui induit la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des politiques publiques).

Conditions de succès

La mise en place du cadre de mutualisation nécessitera notamment : un portage politique au niveau de l'Agglomération et des communes, une animation pérenne, et un cadre de mise en œuvre flexible, permettant de s'adapter au gré des opportunités.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction des Affaires Juridiques (mutualisation) et Direction Environnement en support	Communes, autres Directions de l'Agglomération
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
A définir	- Frais : - Non mesurable
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 1 ETP + temps d'ingénierie mutualisé	Exemplarité, intégration et cohérence territoriale
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Communes, Agglomération	Adoption du schéma de mutualisation : 2022 Déploiement et mise en œuvre : 2023-2027
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none">- Coefficient d'intégration fiscale de la CAVP- Nombre d'actions de mutualisation en cours- Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours- Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire	

Axe Stratégique N°6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Action 6.3 : Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	✓	Qualité de l'air	✓
--------------	-------------	---	------------	---	------------------	---

Contexte et enjeux

D'une part, la Communauté d'Agglomération possède des compétences et des leviers dans son fonctionnement interne pour initier ou mettre en œuvre des actions à son échelle (Plan de Déplacement de l'Administration, réduction des consommations énergétiques, des déchets, ...). D'autre part, la mise en œuvre de projets, à son échelle, permet d'accroître la connaissance des enjeux adressés. Elle peut alors participer avec pertinence à des partages d'expériences en vue de contribuer à la réplification de ces actions. Enfin, la mise en place d'actions exemplaires au sein de l'Agglomération permet de développer une cohérence nécessaire entre l'ambition du PCAET et les actions et le fonctionnement de l'Agglomération.

La mise en place d'actions d'exemplarité au sein de Val Parisis passe notamment par :

- > L'intégration des enjeux liés au développement durable dans la politique achat
- > La mise en place d'actions de sobriétés (énergies, achats, déchets, eau...), au sein de l'Agglomération et lors des événements dont l'Agglomération est partenaire
- > Le pilotage de la performance énergétique du patrimoine de l'Agglomération
- > Le renforcement et la systématisation de l'intégration d'une grille de lecture "Climat-Air-Energie" dans la mise en œuvre de ses compétences (Habitat, Mobilité, Aménagement...)

Objectif

Positionner la Communauté d'Agglomération de Val Parisis comme un moteur de la transition énergétique et climatique sur son territoire, notamment : mutualiser les actions à l'échelle inter-communale et valoriser les initiatives vertueuses des différentes communes (certaines communes ont devancé la CAVP au regard des enjeux environnementaux "climat-air-énergie", il faudra donc procéder à une mutualisation réfléchie, dossier par dossier).

Mode opératoire

La mise en place de l'action reposera sur 3 leviers :

Levier 1 : Intégration des enjeux liés au Développement Durable dans la politique achat de l'Agglomération :

- Organiser un groupe de travail avec la Direction achat et éventuellement celles des communes
- Etudier les conditions techniques et juridiques pour intégrer les enjeux de développement durables dans les marchés (ajouts de clauses dans les cahiers des charges de commandes publiques). Inclure également un volet favorisant pour certains travaux la mobilisation d'employés issus d'ESAT (établissements et services d'aide par le travail)
- Suivre et évaluer le respect des critères de sélection et l'impact des recommandations "achats"

Levier 2 : Optimisation de la performance énergétique du patrimoine bâti de Val Parisis,

- Réaliser un diagnostic/ audit énergétique complet du patrimoine (sur la base des données existantes et d'audits complémentaires si nécessaire) avec des objectifs de réduction des consommations (en termes de réduction de la facture énergétique ou d'émissions)
- Mise en œuvre et anticipation des objectifs du « décret tertiaire » afin de respecter les obligations légales de résultats (réduction de 40% des consommations énergétiques sur les bâtiments d'ici 2030, puis de 50% d'ici 2040, et enfin de 60% d'ici 2050)
- Démonstration d'une démarche exemplaire en matière de développement durable dans le cadre de la recherche du futur siège (Réglementation Thermique 2020, label environnemental, bilan carbone neutre ou positif, proximité avec les transports, matériaux biosourcés, ...).
- Avoir recours à l'énergie photovoltaïque pour les besoins propres de la CAVP,

Levier 3 : Appliquer des mesures pour réduire l'impact de la mobilité de la CAVP

- Remplacer progressivement le parc de véhicules légers thermiques par une flotte électrique jusqu'à sa totale disparition en 2026.
- Diminuer les déplacements "domicile-travail" en promouvant le télétravail
- Augmenter la proximité du siège avec les transports en commun (cf. levier 2)

Conditions de succès

L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs, l'acceptation des consignes et, plus généralement, du changement, le tout dans un climat de confiance partagée. Les élus et les agents doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche pour porter le message et se positionner en acteurs de la transition. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.

Initiateur / Facilitateur	Partenaires
Direction Générale des Services Techniques et Direction Environnement	Autres Directions de Val Parisis, Communes
Coût d'investissement	Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)
Coûts d'investissements indirects (lié à la rénovation du patrimoine + mise en place d'audit) - 150 000 € / an pour le renouvellement de la flotte (2/3 pour la police mutualisée) - 250 000 € / an pour la rénovation des bâtiments	- Frais : 100 000 €
Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,5 ETP	Implication des agents, proactivité des agents Cohésion inter-équipe, projets communs et innovants Economies d'énergie et de ressources
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Elus, agents	Audit du patrimoine : 2023 Nouveau siège : 2024-2025 Finalisation parc auto et renouvellement : 2026
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES liées aux actions intercommunales - Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux - Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal - Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable 	

Axe Stratégique N°6 : Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Action 6.4 : Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire

Volet	Atténuation	✓	Adaptation	Qualité de l'air	
Contexte et enjeux					
<p>Les dispositifs de concertation constituent des espaces de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et des territoires de projet, en lien avec les communes. Ils contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>La transition écologique, énergétique et climatique repose sur des changements associés à des secteurs du quotidien : transport, habitat, loisir, aménagements urbains, cadre de vie... Dans ce contexte, la transition écologique, énergétique et climatique nécessite d'associer étroitement les citoyens et parties prenantes du territoire. Il doit être un travail de co-construction, de sa réflexion à sa mise en œuvre.</p> <p>Plus particulièrement, les citoyens et associations sont essentiels pour mettre en œuvre le plan d'action du PCAET du territoire de CAVP : ils sont le vecteur de synergies puissantes (émulation/sensibilisation/inspiration) et ils peuvent porter des projets avec plus de flexibilité et plus de proximité avec le terrain que d'autres partenaires du territoire. C'est pourquoi créer un accompagnement spécifique et un cadre d'échange dédié entre citoyens, associations et la collectivité de CAVP pour valoriser les retours d'expérience et inspirer d'autres associations et acteurs est un projet structurant, dans la mise en place d'une transition énergétique et climatique territoriale.</p>					
Objectif					
Stimuler les dynamiques territoriales citoyennes et associatives.					
Mode opératoire					
<p>La mise en œuvre de l'action passera par les leviers suivants :</p> <p>Levier 1 : Mobiliser les acteurs citoyens et associatifs du territoire en lien avec les enjeux "Climat-air-énergie" en mettant en place des dispositifs de concertation avec les partenaires du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un cadre d'échanges et de partage régulier avec la Collectivité. L'animateur du cadre d'échange pourrait aussi animer un groupe citoyen d'initiatives locales. - Etudier les besoins des acteurs associatifs et citoyens - Promouvoir l'annuaire des associations de Val Parisis pour renforcer la visibilité des associations du domaine environnemental, mettre en place des projets pilotes, soutenir les initiatives de partage et répliquer, lancer des appels à projet à destination des acteurs citoyens et associatifs, etc. <p>Levier 2 : Associer les acteurs citoyens et associatifs au suivi de la mise en œuvre du PCAET, notamment au moment de l'évaluation à mi-parcours et final</p>					
Conditions de succès					
La mise en œuvre de l'action nécessitera un portage politique et une mobilisation de moyens humains adéquats pour animer la démarche. La représentativité des acteurs engagés dans l'action sera également un point d'attention.					
Initiateur / Facilitateur			Partenaires		
Direction Environnement			Direction de la Communication		
Coût d'investissement			Coût annuel de fonctionnement (hors temps-homme)		
			- Frais : 3000 - 5000 €/an (coûts d'animation et de communication)		

Temps-humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action	Co-bénéfices
- ETP : 0,1 ETP	Démocratie participative
Public ciblé	Calendrier prévisionnel
Acteurs économiques, citoyens, élus, associations, réseaux associatifs	Animation des dispositifs de concertation : tout le long de la démarche.
Indicateurs d'évaluation	
- Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux de climat air énergie	

ValParisis

AGGLO *Plan Climat Air
Energie Territorial*

La communauté d'agglomération de Val Parisis remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'enrichissement de la démarche du Plan Climat Air Energie de son territoire. Que vous soyez élus, agents, acteurs associatifs, salariés, institutionnels ou, bien entendu, habitants, votre voix compte !

Merci encore de votre participation